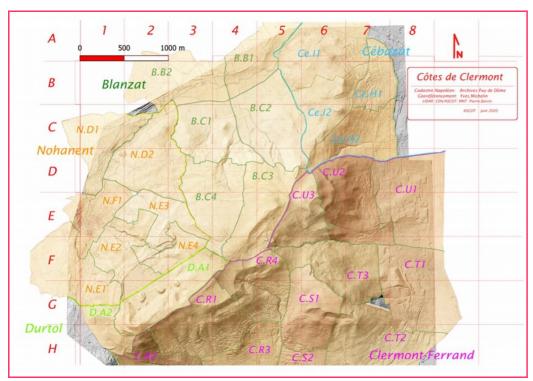
# La Chronique de l'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT - Numéro 133 - DECEMBRE 2024 ISSN 1168.7908 - Le numéro 5 € - Abonnement 15 € - Imprimerie spéciale ASCOT Directeur de publication : Jean-Louis Amblard - Dépôt légal : quatrième trimestre 2024



### Valorisation et recherches archéologiques

Lire éditorial page 2



Association pour la Sauvegarde des Côtes de Clermont-Chanturgue

> 119 rue Abbé Prévost 63100 Clermont-Ferrand

Courriels
ascot@cotes-de-clermont.fr
ascot@gergovie.fr

Sites Internet http://www.cotes-de-clermont.fr http://www.gergovie.fr

Facebook https://www.facebook.com/ASCOT63







Vue LIDAR-cadastre napoléonien (ASCOT / P. Boivin / Y. Michelin – juin 2020 Photos ASCOT (J.-L. Four-2024 / P. Gras-2014 / J.-L. Amblard-2022)

AVERTISSEMENT: les deux documents faisant l'objet de ce numéro (une lettre récente à M. Galpier, pp. 3-18, et notre « Demande de classement... » de 2010, pp. 20-29) ont logiquement été adaptés au format de la Chronique; les textes et illustrations restant exactement les mêmes.

#### **SOMMAIRE**

Éditorial 2
Le Conseil départemental et le site archéologique des Côtes de Clermont 3 à 18 Réponse de M. Galpier et avis de l'ASCOT 19
Pour la reconnaissance, la protection et le classement d'un site archéologique majeur

Projets concrétisés

de l'ASCOT ...... 31 à 32

Soutien/Adhésion...... 32

### Valorisation et recherches archéologiques

La présente Chronique est spécialement consacrée à la mise en valeur du patrimoine archéologique et historique du site des Côtes ainsi qu'aux actions entreprises par notre association pour la protection et la reprise des recherches archéologiques sur ce site.

Sa première partie (pages 3 à 19) concerne ainsi une lettre-document envoyée le 25 septembre dernier à M. Sébastien Galpier, vice-président du Conseil départemental chargé de la culture et du patrimoine, suite à des échanges avec ce dernier sur la page Facebook de notre association, échanges ayant pour point de départ les félicitations de M. Galpier pour la cabane des Côtes et celles de l'ASCOT pour la reprise des fouilles sur le plateau de Corent (le Département, premier acteur archéologique local, que ce soit pour la valorisation des sites ou le financement des recherches, a en effet usé de son influence auprès des services de l'État, permettant ainsi à Matthieu Poux d'obtenir une autorisation de fouille pour l'été 2024, trois ans après l'interruption de ses recherches de terrain).

Nous appuyant sur le fait que la plupart des sites archéologiques antiques du bassin clermontois étaient gérés directement ou soutenus financièrement par le Département – le site des Côtes étant finalement un des rares à être délaissé – l'objet de cette lettre-document, après avoir évoqué nos réalisations destinées à mettre en valeur l'archéologie et l'histoire du dit site, était en effet de proposer cinq autres projets de valorisation, de recherches ou d'étude à M. Galpier (voir sa réponse et l'avis de l'ASCOT en page 19).

Cette lettre-document est reproduite *in extenso* dans ce numéro. Au-delà d'une lettre adressée au vice-président du Conseil départemental, ce document a en effet été conçu pour présenter **le programme archéologique de notre association** à court/moyen terme et dresser également un résumé du **bilan de l'ASCOT en terme de valorisation archéologique et historique** du site des Côtes, et de fait pour être diffusé. Un texte annexe permet en outre de comparer l'importance respective des recherches archéologiques effectuées sur les sites de Corent, de Gergovie/Merdogne et des Côtes, et ainsi de rappeler certaines vérités...

Il y manque néanmoins un de nos objectifs principaux de mise en valeur, celui de la **création de chemins publics sur Chanturgue afin de pouvoir accéder aux structures attribuées par Paul Eychart aux vestiges d'un camp militaire romain**, mais vu la sensibilité du sujet, qui est pour ainsi dire tabou, le problème foncier et le manque patent de volonté de la municipalité clermontoise (dès l'époque de Serge Godard), et ce malgré l'action de l'ASCOT depuis 1996 et sa demande de création de chemins publics depuis 2008, nous sommes sans doute là dans du long terme, voire du très long terme (cf. Chronique N° 116 pp. 12-13, 18 et 31-32). Quant à une éventuelle reprise des recherches de terrain...

La deuxième partie est la reproduction du texte de notre demande de classement ou d'inscription du plateau des Côtes et du puy de Chanturgue au titre des Monuments historiques, finalisée en juin 2010 et communiquée à la DRAC le 6 juillet suivant (voir pp. 20-29). Ce document essentiel, qui faisait le point sur la question de la protection du patrimoine archéologique du site des Côtes, vaut en effet par son historique précis du sujet, historique uniquement basé sur des documents de première main et parfois confidentiels.

Ce texte vous est communiqué tel qu'envoyé à l'époque au Service Régional de l'Archéologie, autrement dit sans aucun changement. Pour certains passages (que nous signalons par des notes en bas de page), il faut néanmoins tenir compte de l'époque, mais cet écrit, notamment pour ce qui est le cœur de notre démonstration, est tout à fait pertinent et plus que jamais d'actualité. Nous avons ainsi jugé que des commentaires supplémentaires eussent été superflus. En mettant en évidence, malgré d'importants soutiens, les blocages au sein des services de l'État, tant au niveau national que local, notre démonstration nous paraît en effet suffisamment claire pour que chaque lecteur puisse conclure par lui-même... Afin d'être complet sur le sujet, un texte concernant les suites de cette demande est reproduit en page 30 (il s'agit d'un extrait de la Chronique N° 116 consacrée à l'historique de l'ASCOT).

Enfin, nous finirons par une liste complète des projets concrétisés de l'ASCOT, en ajoutant ceux auxquels elle a participé (voir pp. 31-32).

Au sujet de notre dernière action de valorisation, à savoir la réalisation d'une cabane en pierre sèche (finalisée depuis avril dernier et que nous évoquons brièvement dans ce numéro), un exposé plus complet, notamment sur les différentes étapes de sa reconstruction, vous sera proposé dans la Chronique N° 134, accompagné d'informations concernant l'actualité archéologique de Corent et de « Gergovie ».

**Philippe GRAS** 



# Association pour la sauvegarde des Côtes de Clermont-Chanturgue (ASCOT)

24 septembre 2024

81 rue de beaupeyras 63100 Clermont-Ferrand <a href="mailto:ascot@cotes-de-clermont.fr">ascot@cotes-de-clermont.fr</a>
<a href="http://www.cotes-de-clermont.fr">http://www.cotes-de-clermont.fr</a>
<a href="https://www.facebook.com/ASCOT63">https://www.facebook.com/ASCOT63</a>

# À Monsieur Sébastien GALPIER, vice-président du Conseil départemental, chargé de la culture et du patrimoine,

# Le Conseil départemental et le site archéologique des Côtes de Clermont

Suite à votre réponse sur Facebook et en espérant vous rencontrer pour en parler plus précisément, il nous paraît nécessaire de dresser un état des lieux sur la valorisation des sites archéologiques du bassin clermontois et de vous communiquer clairement nos propositions ; propositions concrètes et réalistes qui permettraient une reprise des recherches archéologiques sur le site des Côtes, ainsi qu'une meilleure mise en valeur des vestiges découverts jusqu'à présent.

Les différentes parties du présent document sont les suivantes :

I – Valorisation des sites archéologiques du Grand Clermont	4
II – Valorisation du site archéologique des Côtes par l'ASCOT	5
Restauration du Fanum / Construction d'une cabane en pierre sèche / Création du parcours archéologique de Trémonteix / Installations de la stèle Paul Eychart et d'une table paysagère.	
III – Propositions pour le site des Côtes	8
1. Proposition pour une reprise des recherches archéologiques sur le site des Côtes	8
Étude archéologique à partir du LIDAR, des photos aériennes, du cadastre napoléonien et des archives.	
2. Propositions pour la valorisation archéologique et historique du site des Côtes	10
Réalisation d'une application smartphone pour le parcours archéologique de Trémonteix.	
<ul> <li>Restauration d'un important mur de soutènement en pierre sèche.</li> <li>Restauration des vestiges de bâtiments gallo-romains.</li> </ul>	
3. Proposition pour l'étude du fonds Paul Eychart au musée Bargoin	11
IV – Conclusion	12
<u>ANNEXE</u> : « Petit exposé sur l'importance des recherches archéologiques réalisées sur les sites de Corent, des Côtes de Clermont, de Cargovie et des camps romains »	13
de Corent, des Côtes de Clermont, de Gergovie et des camps romains »	13

# Le Conseil départemental et le site archéologique des Côtes de Clermont

#### I – Valorisation des sites archéologiques du Grand Clermont

Dans le SCoT du Grand Clermont, le patrimoine historique et archéologique antique est signalé dans deux parties du DOG, l'une concernant le développement touristique, l'autre la protection du patrimoine historique et bâti :

- Concernant l'offre touristique, il s'agit de « Rechercher la complémentarité entre Gergovie, les nombreux sites archéologiques du département (<u>site des Côtes</u>, Musée Bargoin, Temple de Mercure, Musée de Lezoux) et le futur centre muséographique dédié à l'environnement et l'archéologie. » (DOG, p. 39).
- Au sujet de la protection du patrimoine historique et bâti, il s'agit notamment de valoriser le « patrimoine archéologique, notamment en matière de vestiges gaulois et gallo-romains : plateau de Gergovie et ses sites environnants (Petit et Grand camp de César, Plateau de Corent et Gondole), les <u>sites</u> du Puy-de-Dôme et <u>des Côtes</u>, la voie romaine et le musée Bargoin. » (DOG, p. 58).

Le site des Côtes figure donc bien dans ces deux orientations complémentaires du SCoT. Avec Gergovie, le musée Bargoin et le temple de Mercure/Puy de dôme, il est même un des quatre sites à être désigné nommément dans ces deux passages du DOG.

Or, depuis plus de vingt ans et la présidence de Jean-Yves GOUTTEBEL, le Département met en valeur ou participe à la valorisation de la plupart des principaux sites archéologiques gaulois et gallo-romains cités dans le SCoT: gestion du site du temple de Mercure, du musée de Lezoux et de l'*oppidum* de Corent, participation au financement du MAB, aménagement du site du Gergovie (à l'extérieur du Grand Clermont, citons aussi son apport financier à la Maison archéologique de Voingt, sur le très riche secteur des Combrailles).

Il faut également citer le cofinancement des différentes fouilles et autres projets de recherches archéologiques effectués sur ces sites, qui vont de pair avec leur valorisation effective.

Bien que la protection et la valorisation du patrimoine historique et archéologique ne figure pas parmi ses compétences obligatoires, la nouvelle majorité du Conseil départemental a toutefois décidé de poursuivre cette politique, et l'ASCOT ne peut que s'en réjouir (ainsi, grâce à votre action auprès des autorités archéologiques et votre détermination, Matthieu POUX a pu reprendre ses fouilles sur le plateau de Corent).



Restauration/restitution de l'angle sud-est du temple de Mercure Photo Ph. GRAS / ASCOT - 2014

Quant au musée Bargoin, musée de la Ville de Clermont-Ferrand aujourd'hui géré par la Métropole, il expose notamment une sélection d'objets parmi les plus spectaculaires et représentatifs des sites de Corent, Gergovie, Gondole, du temple de Mercure et des ateliers antiques de Lezoux (le musée de la céramique de Lezoux étant spécialement consacré à l'histoire de ces ateliers).

S'ils ne possèdent pas encore d'aménagement proprement dit, les sites de Gondole, des camps romains de la Serre d'Orcet et de la colline de La Roche-Blanche font néanmoins partie du circuit de visite « Archéobus » partant du MAB et sont du reste largement décrits dans ce dernier musée.

Il existe donc bien une réelle complémentarité entre tous ces sites.



Aménagement paysager de l'hémicycle d'assemblée gaulois et du théâtre gallo-romain lui succédant / Cave gallo-romaine mise au jour au cours d'une fouille (vestiges toujours visibles)

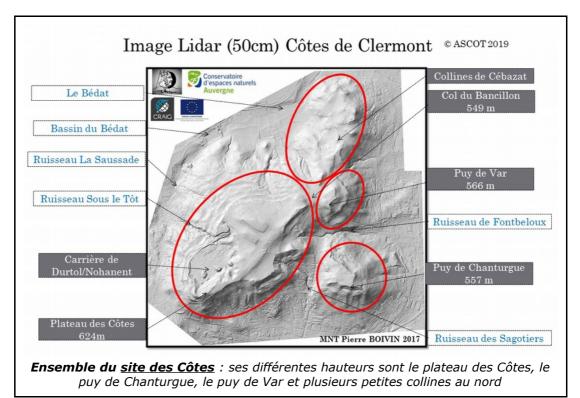
Photos Ph. GRAS / ASCOT - 2015

#### II – Valorisation du site archéologique des Côtes par l'ASCOT

De toutes les entités archéologiques citées dans le DOG (si l'on excepte toutefois la « voie romaine », totalement délaissée par les autorités archéologiques, tout comme les vestiges du théâtre gallo-romain de Montaudoux, totalement abandonnés, qui ne sont même pas cités dans le DOG et qui constituent pourtant les vestiges antiques visibles les plus spectaculaires du bassin clermontois et même du département, temple de Mercure mis à part), seul le site des Côtes n'a finalement fait l'objet d'aucun projet de valorisation archéologique de la part de l'État ou des collectivités locales – Région, Métropole, Département et municipalités concernées – pourtant tous signataires du SCoT du Grand Clermont.

En outre, le site des Côtes est pour ainsi dire invisible au musée Bargoin, seuls deux objets en provenant étant présents dans l'exposition permanente actuelle. Paul EYCHART a pourtant donné la quasi-intégralité du mobilier qu'il a découvert lors de ses recherches à la Ville de Clermont-Ferrand et, jusqu'aux années 2000, une grande vitrine était encore consacrée au mobilier mis au jour par ce dernier, provenant en grande partie du site des Côtes (on y voyait également les vestiges d'une sépulture néolithique mise au jour dans le quartier de Trémonteix).

Quant au MAB, les recherches de Paul EYCHART n'y sont jamais évoquées et les différentes cartes ne signalent même pas le site des Côtes!



La valorisation du patrimoine archéologique et historique du site des Côtes, certes modeste et partielle par rapport aux autre sites désignés dans le DOG, mais cependant non négligeable par la nature du patrimoine mis en exergue, a ainsi été réalisée à l'initiative de la seule ASCOT :

Les travaux de remise en état du fanum, réalisés en 2014-2015, notre association en assurant la maîtrise d'ouvrage, ont notamment été financés à hauteur de 80 % par l'ASCOT (fonds propres + souscription), les 20 % restants consistant en une subvention allouée par l'État en raison de l'inscription des vestiges du fanum au titre des monuments historiques (coût total = environ 9400 €); ces travaux étant réalisés en lien et avec l'autorisation des services de la DRAC (ABF, SRA et Monuments historiques) et de la mairie de Blanzat.

Responsables du projet pour l'ASCOT : Jean-Claude et Philippe GRAS.

➤ La construction de la cabane en pierre sèche (à l'emplacement d'une ancienne cabane effondrée), réalisée en début d'année, a été intégralement financée par l'ASCOT (fonds propres + souscription / coût total = 8400 €), notre association en assurant également la maîtrise d'ouvrage. Ces travaux ont été réalisés en lien et avec l'autorisation de l'ABF, du SRA et de la mairie de Blanzat.

Responsables du projet pour l'ASCOT : Jean-Louis AMBLARD et Philippe GRAS.



Vestiges du fanum des Côtes après les travaux d'entretien ; à droite, la stèle en hommage à Paul Eychart Photo ASCOT - 2014



Cabane en pierre sèche de l'ASCOT, construite à l'exact emplacement des vestiges d'une ancienne cabane effondrée

Photo J.-L. FOUR / ASCOT - 2024

La création du parcours archéologique « Voyage dans le temps à Trémonteix, de la place Paul Eychart au plus vieux Clermontois » (inauguré en juin 2022) a été obtenue à l'occasion du premier budget participatif de la Ville de Clermont-Ferrand (notre projet ayant été élu par les Clermontois).

Ce parcours, installé sur le bas du versant sud-ouest du plateau des Côtes, dans le quartier urbanisé de Trémonteix, informe, en six étapes et 19 panneaux, des importantes découvertes archéologiques faites dans le secteur de Trémonteix lors des fouilles préventives de l'Inrap en 2010-2011 et plus anciennement par Paul EYCHART et Jean-Pierre DAUGAS. Il a été entièrement conçu, documenté et écrit par nous-mêmes, en lien avec l'Inrap, le musée Bargoin, le SRA et plusieurs autres archéologues (Sylvie SAINTOT, Kristell CHUNIAUD, Florian COUDERC...) selon les découvertes et les périodes concernées.

Responsable du projet pour l'ASCOT : Philippe GRAS.



Totem de l'étape 3 (habitat gaulois du Rivaly) Photo J.-L. Amblard / ASCOT - 2022





Le voyage dans le temps à Trémonteix débute sur la place Paul Eychart Photos J.-L. Amblard / ASCOT - 2022

Les deux premières réalisations permettent de témoigner de deux périodes de l'histoire humaine sur le plateau des Côtes : celle de la présence d'une petite agglomération gallo-romaine au Haut-Empire – dont les principaux vestiges découverts sont ceux d'un sanctuaire comprenant un *fanum* – et celle de sa mise en valeur agricole aux 18ème et 19ème siècles, où des dizaines de cabanes en pierre sèche, aujourd'hui toutes effondrées, furent construites. La troisième réalisation témoigne d'une présence humaine très ancienne dans ce secteur du bassin clermontois (la sépulture néolithique dite du Creux-Rouge, remontant au Ve millénaire av. J.-C., est en effet la plus vieille sépulture mise au jour sur la commune de Clermont-Ferrand) et d'une occupation du Néolithique jusqu'au Moyen Âge classique (en passant par l'âge du Bronze, le Ier âge du Fer, le 2e âge du fer et l'époque gallo-romaine).

Précisons enfin que les vestiges du *fanum* sont les seuls vestiges visibles d'un temple gallo-romain dans le bassin clermontois, et même du département (temple de Mercure excepté, bien entendu), les murs des *fana* des sites de Gergovie et Corent n'étant pas conservés hors du sol.

Plus anciennement, en 2006, l'ASCOT avait installé, une stèle en hommage à l'archéologue Paul EYCHART (financée par l'ASCOT et la Ville de Clermont-Ferrand), à proximité du fanum (stèle sur laquelle est scellée une lave émaillée représentant le plan de fouille des vestiges du sanctuaire gallo-romain), et, l'année suivante, une table paysagère (financée par l'ASCOT, le Rotary Chaîne des Puys et la Ville de Clermont-Ferrand), table en pierre sculptée comportant deux laves émaillées (l'une indiquant les différents points du panorama, dont les principaux sites archéologiques laténiens, et la seconde le « camp romain » de Chanturgue selon Paul Eychart, hypothèse prise en compte par le ministère de la Culture).

Responsable des projets pour l'ASCOT : Yves ANGLARET (ancien président de l'association).

Signalons enfin qu'à cette même période, en 2006-2007, lors de l'élaboration des itinéraires balisés de Clermont Communauté, pour lesquels l'ASCOT avait participé à des groupes de travail pour les tracés et les dénominations des itinéraires, notre association apporta également son concours pour les cinq panneaux évoquant les vestiges archéologiques des Côtes



Stèle en hommage à Paul Eychart Photo Ph. Gras / ASCOT - 2013

(dont un ne fut jamais installé, un autre disparut et deux furent endommagés, réparés par notre association). *Interlocuteur pour l'ASCOT : Jean-Louis AMBLARD*.

Il est important de préciser que les projets de la cabane, du *fanum*, de la stèle et de la table paysagère n'ont pu se concrétiser qu'en raison de l'achat préalable par l'ASCOT des parcelles concernées (toutes situées sur la commune de Blanzat).



Les visites organisées par l'ASCOT s'arrêtent systématiquement à la table paysagère, d'où l'on domine la Limagne et Chanturgue (raisons de son emplacement)

Photo ASCOT - 2017



Panneau des itinéraires de Clermont Communauté évoquant l'habitat gallo-romain Photo ASCOT - 2021

#### III – Propositions pour le site des Côtes

Le Département se positionnant comme le principal acteur local pour les recherches archéologiques et la valorisation du patrimoine (notamment pour les périodes gauloises et gallo-romaines) – et appliquant donc à ce titre les deux orientations du SCoT citées plus haut (p. 2) – il serait par conséquent tout à fait logique, nous dirions même tout à fait cohérent, que le Département s'implique aussi d'une manière ou d'une autre dans la reprise des recherches sur les Côtes et la valorisation de son patrimoine historique et archéologique. C'est pourquoi nous vous faisons part ci-dessous d'une proposition qui rendrait possible un début de reprise des recherches archéologiques sur les Côtes, plus de trois autres qui permettraient la poursuite de sa mise en valeur. Nous finirons par un dernier projet mêlant études et valorisation, projet normalement dévolu à Clermont Auvergne Métropole, mais sans cesse remis à plus tard.

Il est bien évident que ces potentielles opérations sont hors d'atteinte des moyens financiers de l'ASCOT (même en tenant compte des possibles souscriptions, qu'on ne peut de toute manière lancer tous les ans et à chaque projet), et cela d'autant plus que notre association a dû mettre de côté une somme importante suite à son recours juridique contre le permis de construire de la centrale photovoltaïque de Nohanent.

En revanche, comme nous l'avons montré ci-dessus, l'ASCOT est tout à fait apte à lancer, mener à bien ou accompagner ces divers projets, forte de son expérience et de ses relations avec les diverses parties prenantes.

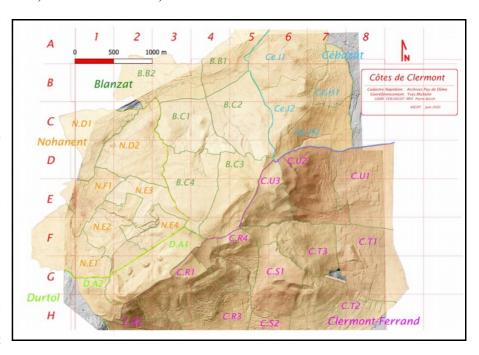
#### 1. Proposition pour une reprise des recherches archéologiques sur le site des Côtes

Afin d'inciter les scientifiques, et surtout les archéologues, à s'intéresser au site des Côtes et à y entreprendre de nouvelles recherches archéologiques, l'ASCOT − ayant pris à cette occasion les avis du volcanologue Pierre BOIVIN et de l'archéologue Bertrand DOUSTEYSSIER, pionniers en Auvergne de l'application du LIDAR à la recherche archéologique et géologique − a réussi à obtenir un levé LIDAR du site des Côtes en 2017 par le biais du CRAIG (Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique), projet cofinancé par le FEDER (pour la part des commanditaires, ASCOT et CEN Auvergne, notre association en a financé 60 %, soit environ 1200 €). Un MNT (image réalisée à partir des données LIDAR) a aussitôt été réalisé par Pierre BOIVIN et, un peu plus tard, le cadastre napoléonien a été appliqué sur l'image LIDAR par le géographe Yves MICHELIN à l'aide du logiciel QGIS.

Fin 2019, les données étant libres d'accès (les commanditaires en ayant simplement l'exclusivité pendant deux ans), nous avions envoyé un courriel à plus de soixante-dix archéologue travaillant ou ayant travaillé dans la région : aucune réponse, même de politesse...

Puis, plus récemment, début 2023, nous avons adressé des courriels plus personnalisés à Frédéric TR ÉMENT, professeur d'Antiquités nationales à l'Université Clermont Auvergne (UCA), à Bertrand DOUSTEYSSIER, ingénieur de recherche à la Maison des Sciences de l'Homme (MSH, dépendant de l'UCA), et à Florian COUDERC, du laboratoire TRACES de l'Université de Toulouse II et membre du bureau du LUERN (association qui réunit des archéologues/universitaires des universités de Lyon II Lumière et de Toulouse II Jean Jaurès, autour de Matthieu POUX et de Pierre-Yves MILCENT). Nous leur expliquions la manière dont nous envisagions une étude à partir du LIDAR, dont les données, dans une perspective archéologique et historique, seraient comparées au cadastre napoléonien et aux clichés aériens, notamment anciens, existants.

Cette étude, éventuellement couplée avec un travail sur les archives, pourrait être confiée à un étudiant en master ou master 2 (donc gratuite) ou à un stagiaire (avec un apport financier); étude qui nécessiterait des connaissances relatives à l'époque gallo-romaine (jusqu'à présent la période ayant révélé le plus de vestiges sur les Côtes) et à l'archéologie rurale des derniers siècles (époque moderne et fin du Moyen Âge), les vestiges les plus visibles sur le MNT (traces de culture, de labourage, d'irrigation, murs, cabanes, tas d'épierrage, etc.) étant vraisemblablement les plus récents. Les réponses furent malheureusement négatives, les raisons avancées étant principalement un manque de temps



(voire plus rarement d'intérêt), que ce soit des destinataires ou de leurs collègues. Si un archéologue-universitaire nous fit cependant part de son intérêt et de son intention d'en parler à ses étudiants, il n'y eut toutefois pas de suite...

Un tel sujet – à la frontière de l'archéologie et de la géomatique, ce dernier domaine étant devenu indispensable à la recherche archéologique et dans lequel les étudiants en archéologie se doivent d'acquérir un minimum de connaissances – sujet portant de plus sur un site très peu étudié qui peut notamment amener des réponses sur l'histoire du peuplement du bassin clermontois et particulièrement sur celle d'*Augustonemetum*, ne peut pourtant qu'intéresser les chercheurs en archéologie et les historiens.

En réalité, plus qu'un soi-disant « manque de temps » des archéologues, la principale raison à l'absence d'une reprise des recherches sur le site des Côtes est directement liée à la vieille polémique sur la localisation de Gergovie, ces derniers ayant peur de se confronter à un site qui sent, pour eux, toujours la poudre : cela est patent quand on discute « hors micro » ou en aparté avec certains archéologues...

Dans le cas présent, il ne s'agirait pourtant que d'une simple étude ne nécessitant aucune autorisation des autorités archéologiques (SRA, CIRA) et pouvant donc se faire en toute discrétion.

M. GALPIER, vous dites que le Conseil départemental n'a pas tout pouvoir sur les fouilles programmées. On peut même dire qu'il n'en n'a officiellement aucune, les autorisations de fouille dépendant uniquement des services de l'État. Mais il a en tout cas un pouvoir officieux, fort de son action et de ses financements pour la recherche et la valorisation archéologiques, comme l'a récemment montré la reprise des fouilles sur le plateau de Corent. Et qui dit recherches archéologiques ne dit pas forcément fouilles (ou sondages), car, comme vous le savez, il y a bien d'autres recherches, plus globales, à effectuer, avant d'ouvrir le terrain aux endroits appropriés ; ce sont :

- des prospections géophysiques (comme sur les camps romains de la Serre d'Orcet et de La Roche-Blanche ces dernières années), qui nécessitent l'autorisation du SRA;
- ➢ des études de la documentation ancienne et du mobilier (telles les études actuelles portant sur les recherches des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles sur le « quartier des artisans » de Gergovie), qui ne requièrent aucune autorisation du SRA;
- des études à partir du LIDAR, des autres données aériennes et du cadastre, comme cela se fait aujourd'hui quasi-systématiquement sur les différents sites archéologiques, recherches qui ne requièrent aucune autorisation du SRA, tel le présent projet de l'ASCOT.

L'Université Clermont Auvergne, la MSH et le LUERN n'ayant donc pas donné suite à notre proposition – ces derniers étant les organismes les plus actifs et compétents dans la recherche archéologique locale – la solution serait par conséquent de commander cette étude à une société archéologique privée ou à tout autre prestataire qualifié, ce qui demanderait un financement trop important pour l'ASCOT.

Si le Conseil départemental voulait donc bien s'investir et investir pour la reprise des recherches sur les Côtes – cela conformément à la compétence qu'il a volontairement adopté pour l'archéologie et la mise en application correspondante des orientations du SCoT du Grand Clermont – le projet de l'ASCOT à partir du LIDAR pourrait constituer une belle entrée en matière pour un début de reprise des recherches archéologiques sur les Côtes. Le service des Grands Sites Patrimoniaux et des Sites Archéologiques du Département, fort de ses compétences et de son expérience, pourrait notamment aider l'ASCOT à mieux circonscrire les modalités et les objectifs précis de ce projet, tout en le finançant en partie ou en totalité.

#### 2. Propositions pour la valorisation archéologique et historique du site des Côtes

Nous vous présentons maintenant trois de nos projets de valorisation. Relativement modestes (du moins par rapport à ce qui a été déjà réalisé sur les sites locaux archéologiquement mis en valeur), ces projets pourraient être assez facilement mis en œuvre (nous les donnons sans ordre de priorité ni de préférence) :

### **Le premier projet se rapporterait au parcours archéologique de Trémonteix, sous la forme d'une application smartphone.**

Il était en effet prévu, ainsi que le mentionnait notre projet élu par les Clermontois, une application smartphone permettant d'une part aux visiteurs de se guider sur le parcours et d'autre part de compléter les informations figurant sur les panneaux. Ce projet ayant cependant été mal budgétisé par les services de la mairie et le règlement du budget participatif ne permettant pas d'augmenter le montant après coup, cette application n'a malheureusement pu voir le jour. L'intégralité du budget a en effet servi à fabriquer les panneaux et les totems (un panneau de départ + 6 totems comprenant chacun 3 panneaux), il est vrai d'une grande qualité (réalisés par la société Empreinte Signalétique), et à payer la maquettiste (l'important travail d'écriture et de documentation étant bien entendu fait bénévolement par nous-mêmes). Nous avions pourtant à cet effet rédigé un document listant précisément nos idées, en proposant des petites vidéos, des diaporamas, des émissions de radio et des articles à consulter pendant ou après le parcours, tous existants déjà et nécessitant éventuellement des autorisations pour être inclus dans l'application smartphone, mais sans dépense supplémentaire à sa réalisation.

## Le deuxième concernerait la restauration d'un important mur de soutènement en pierre sèche.

Il s'agit d'un des deux plus importants murs à être conservés sur le plateau des Côtes, sa hauteur étant d'environ trois mètres. Or, une partie de ce mur, d'origine agricole (et non pas dévolu à un rôle défensif à l'époque protohistorique, comme cela a parfois été avancé), s'est effondrée il y a une quinzaine d'années. Après la reconstruction de la cabane, la restauration de ce mur permettrait ainsi de poursuivre la mise en valeur du patrimoine historique vernaculaire des Côtes.

Il est à préciser que ce mur de soutènement est situé sur un terrain appartenant à notre association, à proximité de la table paysagère et de la cabane de l'ASCOT, étant donc très proche des sentiers balisés, et qu'il est par ailleurs facile d'y accéder. À vue d'œil selon un murailler, sans évaluation précise, le coût de la restauration serait au moins trois fois supérieur à celui de la cabane.



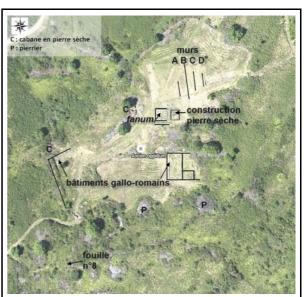
L'application smartphone permettrait de compléter les informations figurant sur les panneaux, notamment par de petites vidéos, des diaporamas... Photo J.-L. Amblard / ASCOT - 2022



La zone centrale du mur de 3 m de haut s'est effondrée Photo Ph. Gras / ASCOT - 2013

# Enfin, <u>le troisième projet serait une suite logique à la remise en état des vestiges du fanum, puisqu'il consisterait à restaurer les vestiges d'autres murs gallo-romains conservés hors sol sur le même secteur.</u>

Ces vestiges – présents sur trois parcelles d'une superficie totale d'environ 1,8 ha, qu'il conviendrait d'acquérir – appartiennent à trois bâtiments galloromains et à différents murs du sanctuaire (vestiges découverts et fouillés comme le fanum par Paul Eychart). De sa création en 1990 jusqu'au début des années 2010, l'ASCOT n'a compté que sur ses bras pour entretenir ce secteur et ainsi éviter que les différents vestiges antiques apparents ne soient noyés dans les broussailles et les ronces et de ce fait oubliés comme ceux du théâtre de Montaudoux. Cette zone est, depuis, régulièrement entretenue par les chantiers d'insertion de Clermont Communauté/Clermont Auvergne Métropole, un sentier balisé passant à côté du fanum et de deux autres constructions de même époque. Seraient ajoutés des panneaux explicatifs pour le sanctuaire/fanum et les trois autres bâtiments, les textes se basant sur les écrits de Paul EYCHART et la récente publication scientifique « Augustonemetum. Atlas topographique de Clermont-Ferrand », publication ayant validé les principales conclusions de ce dernier sur l'occupation gallo-romaine du plateau des Côtes, à savoir la présence d'un sanctuaire, de son fanum et d'une



Vue du secteur archéologique du fanum avec localisation des constructions gallo-romaines (les murs antiques conservés hors du sol sont surlignés, sauf ceux de la fouille n° 8, enfouis dans la végétation) Vue Google / J.-L. Amblard / ASCOT - 2015

agglomération au Haut-Empire (il existait deux panneaux installés par Clermont Communauté sur ce secteur, mais le premier a disparu et le second a été détérioré).





Vestiges de bâtiments galloromains situés au sud et au sud-est du fanum Photos Ph. Gras / ASCOT 2012

#### 3. Proposition pour l'étude du fonds Paul Eychart au musée Bargoin

Comme nous l'avons déjà souligné plus haut, le mobilier du site des Côtes est quasi-absent des vitrines du musée Bargoin. Pour espérer un retour des Côtes dans l'exposition permanente, il est en effet indispensable que le mobilier du fonds Paul Eychart soit récolé et inventorié, ce qui est du reste une obligation d'État. D'abord prévu pour 2019, ce travail a ensuite été repoussé d'année en année, et aucune date plus ou moins précise n'est aujourd'hui avancée!

À qui en attribuer la faute ? Certainement pas à Marie BÈCHE-WITTMANN, responsable du département archéologie du musée Bargoin, ou à Marion VESCHAMBRE-PATRAC, chargée des collections archéologiques de ce même musée – qui font un travail en tous points remarquable, que ce soit pour l'exposition permanente, les expositions temporaires ou la toute nouvelle salle consacrée aux ex-voto de la Source des Roches – mais au peu de moyens humains accordés à ce musée. Le personnel étant déjà très occupé par les différentes expositions et les diverses activités mises en place pour les visiteurs, il s'avère que le temps imparti pour le travail d'inventaire et d'étude du mobilier des très importantes réserves, tant en quantité qu'en qualité, est par conséquent trop réduit...

Pour reprendre les recherches de terrain sur les Côtes, ce travail d'étude serait toutefois souhaitable, sinon indispensable, et puisqu'on ne peut manifestement pas compter sur Clermont Auvergne Métropole (dont le soutien à l'archéologie ne figure pas parmi les objectifs prioritaires), la solution, à moins de renvoyer ces recherches aux calendes grecques, serait assurément que le travail de récolement du fonds Paul EYCHART soit réalisé dans le cadre d'une thèse de doctorat en archéologie, ou bien qu'il soit l'objet d'une commande à une société privée, tel Archeodunum par exemple.

Dans les deux cas, un financement important serait indispensable, le salaire du doctorant dépendant avant tout de subventions publiques, tout comme le règlement de la facture du prestataire.

La présente proposition serait assurément la plus onéreuse à mettre en œuvre, mais témoignerait en tout cas d'une réelle volonté du Conseil départemental de s'impliquer dans l'étude et la mise en valeur archéologiques du site des Côtes.





La sculpture de l'ourson en arkose (au centre de la photo de gauche), mis au jour au cours de la fouille du sanctuaire gallo-romain des Côtes, et l'un des nombreux pesons découverts dans une sépulture ou fosse cultuelle du Bronze final à Trémonteix (sur la photo de droite) sont actuellement les deux seuls objets du fonds Paul Eychart à figurer dans l'exposition permanente du musée Bargoin Photos Ph. Gras / ASCOT - 2016

#### IV - Conclusion

En s'impliquant activement pour la valorisation des sites historiques antiques et le financement de la recherche archéologique, le Département est devenu le premier acteur archéologique du Puy-de-Dôme, appliquant de ce fait les orientations du SCoT du Grand Clermont. Il devrait donc également les appliquer pour le site des Côtes : nos propositions de recherches, d'études et de mise en valeur de ce dernier site sont en effet en parfaite cohérence avec la politique menée par le Conseil départemental.

Nous espérons donc que la réception de notre demande de soutien à la recherche et à la mise en valeur du site des Côtes sera mieux reçue qu'il y une douzaine d'années, le Département n'ayant à cette époque guère manifesté d'intérêt pour notre site<sup>1</sup>, préférant se défausser sur d'autres organismes ou institutions, attitude que nous ne connaissons malheureusement que trop chez la plupart de nos interlocuteurs.

Le Conseil départemental a en effet prouvé que quand il veut, il peut. Quant à l'ASCOT, lorsqu'elle en a les moyens et réussit à obtenir les autorisations ou accords pour la réalisation de ses projets, elle sait faire et elle fait.

Veuillez agréer, Monsieur le vice-président, l'expression de notre considération distinguée.

Par délégation du CA de l'ASCOT et de son secrétaire Jean-Louis AMBLARD,

Philippe GRAS, référent archéologie-patrimoine de l'ASCOT,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nous avions tout de même obtenu qu'une carte de la salle d'exposition du temple de Mercure, signalant les sites gallo-romains locaux, indique aussi nommément celui des Côtes, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors! Plus récemment, divers entretiens avec M. Marc Récoché nous avait aussi permis d'obtenir qu'un projet de dépliant sur l'archéologie des Côtes soit validé par le service compétent du Département afin de pouvoir être disponible sur les sites directement gérés par le Conseil départemental (musée de Lezoux et espace muséographique du temple de Mercure notamment).

P.-S.: Vous trouverez aux pages suivantes un petit exposé vous permettant:

- Idavoir conscience de la modestie des fouilles archéologiques entreprises sur le plateau des Côtes, relativement à celles effectuées sur les deux sites les plus comparables du bassin clermontois, à savoir les plateaux de Gergovie et de Corent (pour chacun des ces trois sites, il s'agit en effet d'un site de hauteur dominant la plaine, dont l'occupation s'étale du Néolithique à la période gallo-romaine);
- ➢ de comparer la différence de traitement entre le puy de Chanturgue − lieu possible d'un camp militaire romain selon le ministère de la Culture lui-même, et pour lequel les fouilles promises en 1996 par le SRA n'ont toujours pas eu lieu − avec les nombreuses recherches effectuées sur le site officiel de la bataille de Gergovie depuis 1994.

Nous pouvons d'ailleurs à ce sujet – ainsi que pour les différents thèmes abordés ci-dessus – vous communiquer nos différentes sources.

### **ANNEXE:**

# « Petit exposé sur l'importance des recherches archéologiques réalisées sur les sites de Corent, des Côtes de Clermont, de Gergovie et des camps romains »

Jamais, pour diverses raisons, la plupart de vos interlocuteurs archéologues (chercheurs ou responsables administratifs), n'insisteront sur la modestie et l'ancienneté des fouilles réalisées sur le plateau des Côtes et le puy de Chanturgue, préférant avancer que des fouilles y ont déjà eu lieu et que si de nouvelles recherches n'y sont pas programmées, c'est en raison de leur moindre importance par rapport à Gergovie, Corent ou Gondole, voire de leur faible importance ou du manque de crédits accordés à l'archéologie, et qu'il faut donc bien se concentrer sur les sites les plus riches ! (alors que la principale raison, comme nous l'avons déjà écrit plus haut, est en vérité liée à la problématique de Gergovie). Mais l'importance d'un site archéologique dépendant directement des découvertes que l'on y fait, il est évident que le volume des découvertes est forcément corrélé à l'importance des recherches et spécialement aux superficies fouillées.

### **Sommaire**

I. Comparaison sur l'importance respective des recherches archéologiques	-
entre les plateaux des Côtes, de Gergovie et de Corent	12
1. Recherches de terrain sur le plateau des Côtes depuis 30 ans	14
2. Fouilles sur les plateaux de Corent et de Gergovie depuis 2001	14
3. Comparaison des superficies totales fouillées	14
4. Des vestiges et des occupations d'un grand intérêt sur le plateau des Côtes malgré la modestie des recherches	16
5. Les Côtes : un site archéologique majeur	16
II. Recherches sur les fortifications et les camps militaires romains du bassin clermontois	16
1. 1862 : fouilles napoléoniennes	16
2. Fin des années 30 : vérifications	17
3. Début des années 70 : recherches de Paul EYCHART sur Chanturgue	17
4. 1975 – 1982 : la théorie d'un camp romain sur Chanturgue bien reçue par le milieu archéologique	17
5. Milieu des années 90 : la localisation de Gergovie encore débattue chez les archéologues	18
6. 1994-1996 jusqu'à nos jours : reprise des recherches sur les fortifications romaines du site officiel – confirmation de camps romains sur la Serre d'Orcet et la colline de La Roche-Blanche	1
7. 1996 : le SRA projette des fouilles sur Chanturgue	18

# I. Comparaison sur l'importance respective des recherches archéologiques entre les plateaux des Côtes, de Gergovie et de Corent

Notre rapide description des réalisations de l'ASCOT pour la mise en valeur du plateau des Côtes (voir plus haut) permet de comparer leur relative modestie – bien qu'elles soient tout à fait pertinentes – avec celles des sites gérés et/ou financés par le Département. Il est vrai qu'une valorisation de site à grande échelle passe nécessairement par de grosses recherches archéologiques selon les connaissances, les modalités et les technologies actuelles.

#### 1. Recherches de terrain sur le plateau des Côtes depuis 30 ans

Or, de ce point de vue, le site des Côtes fait réellement figure de parent pauvre (même de très pauvre). Depuis les recherches de Paul EYCHART des années 50 aux années 70 sur les hauteurs du site – le plateau des Côtes, de loin le plus fouillé, ne l'ayant d'ailleurs été par ce dernier que sur environ 1500 m² (0,15 ha) – les seules recherches de terrain sur le site (en l'occurence sur le seul plateau des Côtes) ont été les suivantes :

- ➤ En 1994, 5 sondages d'une superficie totale de 32 m² (0,0032 ha), deux d'entre eux étant du reste non exploitables en raison d'une remontée d'eau... (sondages qui confirmèrent malgré tout les conclusions de Paul EYCHART, à savoir la présence d'un habitat gallo-romain et d'une occupation au second âge du Fer).
- En 1995 et 1996, deux relevés topographiques portant sur le secteur archéologique du *fanum* et une partie de la zone sud-est dite des « remparts » (en réalité des murs en pierre sèche à vocation agricole).

Ces modestes interventions, réalisées par l'ARAFA sous la direction de Vincent GUICHARD, ne devaient d'ailleurs qu'être un début à la reprise des recherches archéologiques sur le site des Côtes...

En 2003 et 2004, sous l'impulsion de Bernard CLÉMENÇON, doctorant en histoire antique, Isabelle FAUDUET, archéologue spécialiste des temples gallo-romains, fut chargée d'une « prospection-inventaire » (dont le budget était d'ailleurs géré par l'ARAFA) sur le sanctuaire des Côtes, opération consistant en une réévaluation de la documentation laissée par Paul EYCHART et un réexamen des vestiges dégagés sur le terrain, en effectuant notamment de nouveaux relevés des constructions antiques. Cette opération archéologique a été réalisée sur des espaces déjà quasi-intégralement fouillés par ce dernier.

#### 2. Fouilles sur les plateaux de Corent et de Gergovie depuis 2001

En comparaison, les investigations archéologiques contemporaines sur les plateaux de Corent et de Gergovie ont été particulièrement importantes :

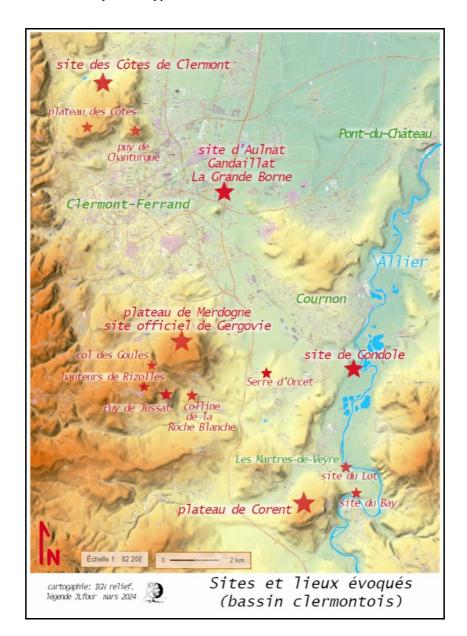
- Depuis 2001, le plateau de Gergovie (jusqu'alors fouillé sur moins d'un demi-hectare) a en effet été l'objet de 26 campagnes de fouille programmée, auxquelles s'ajoutent 2 opérations préventives, pour une superficie totale d'environ 1 ha (à noter que la superficie fouillée n'est cependant pas un critère pertinent pour évaluer la réelle importance des interventions sur les remparts, qui représentent en effet une part significative des fouilles anciennes et contemporaines réalisées sur le plateau de Gergovie et pour lesquels il conviendrait mieux de parler en termes de mètres cubes).
- ➤ Depuis la même date, le plateau de Corent a vu 19 fouilles programmées et 2 préventives, pour une superficie totale de près de 3 ha (2,8 ha selon la dernière publication de Matthieu POUX).

Pour ces deux *oppida*, il faut également prendre en compte les nombreuses recherches de terrain non intrusives : études à partir LIDAR, prospections aériennes, prospections géophysiques...

#### 3. Comparaison des superficies totales fouillées

Il convient par conséquent de mettre en parallèle les 0,15 ha fouillés par Paul EYCHART sur le plateau des Côtes, avec les 1,3 ha fouillés sur Gergovie et les 2,8 ha sur Corent. Citons également l'*oppidum* de Gondole, qui a été fouillé sur environ 0,6 ha par Yann DEBERGE, tout en précisant qu'environ 1 ha sur Gergovie, la quasi-totalité sur Corent et la totalité sur Gondole l'ont été depuis 2001, ces opérations ayant profité du progrès des connaissances et des méthodes archéologiques, ainsi que des dernières techniques d'investigation. Ce qui n'est évidemment pas le cas des recherches de Paul EYCHART, réalisées entre 1952 et 1966.

Pour ce qui concerne ces trente dernières années, il faut donc comparer les 10.000 m² fouillés sur Gergovie et les 28.000 m² fouillés sur Corent avec les 50 m² – en étant un peu large! – fouillés sur les Côtes.



SOFERFICIES	S FOUILLEES SUR LE PLATEAU DES COT	ES PAR P. ETCHART
Sectour	EQUILLES : types de vections galle remains	GLIDEDEICIE

Secteur	FOUILLES : types de vestiges gallo-romains	SUPERFICIE
ZONE HAUTE	Fouille n° 2 a : édifice n° 1 / « Temple » / « Curie » / fanum	600 m <sup>2</sup>
	Fouille n° 2 b : édifice n° 2 / « dépendance du temple »	180 m <sup>2</sup>
	Fouille n° 2 c : édifice n° 3 / « Forum » / « Caravansérail »	160 m <sup>2</sup>
	Fouille n° 8 : bâtiment	130 m²
TOTAL zone haute		1070 m²
ZONE BASSE	Fouille n° 15 : rues, constructions	90 m <sup>2</sup>
	Fouilles n° 16, 17, 18, 19 : rue, constructions	90 m²
	Fouille n° 28 : rue, constructions	40 m²
	Fouille n° 34 : bâtiments, rue	114 m²
TOTAL zone basse		334 m²
	Autres sondages	150 m²
TOTAL GENE	1554 m²	

Superficies fouillées par Paul Eychart sur le plateau des Côtes, calculées par Jean-Claude et Philippe Gras (ASCOT) début 2014

### 4. Des vestiges et des occupations d'un grand intérêt sur le plateau des Côtes malgré la modestie des recherches

Pourtant, malgré la modestie des superficies fouillées, Paul EYCHART a pu mettre en évidence une occupation du plateau des Côtes du Néolithique à l'époque gallo-romaine, voire au haut Moyen Âge. Il y mit notamment au jour les vestiges d'une quinzaine de bâtiments et de quatre voies (partiellement pour la plupart compte tenu des faibles surfaces dégagées), appartenant à une petite agglomération gallo-romaine du Haut-Empire, dans laquelle s'exerçaient des activités cultuelles et artisanales. Cette agglomération, selon le mobilier découvert lors de prospections pédestres, pouvait s'étaler sur une quinzaine d'hectares, et dépendait peut-être, si l'on en croit un spécialiste tel Bertrand DOUSTEYSSIER, du chef-lieu *Augustonemetum* : quelle était donc sa fonction par rapport à la capitale des Arvernes ?

Pour ce qui est des autres occupations au Néolithique, à l'âge du bronze et aux deux âges du fer, on ne peut dire quelle était leur nature : il faudrait justement pour cela d'importantes recherches. Pour le second âge du Fer, son occupation au III<sup>e</sup> siècle et durant la première moitié du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. paraît en tout cas unique pour un site de hauteur du bassin clermontois.

De très nombreuses questions se posent donc sur ce site peu fouillé mais qui a cependant révélé des vestiges d'un grand intérêt – dont les moindres ne sont pas des sculptures d'ourson en arkose ayant appartenu à un chapiteau, très rare sinon unique exemple de ce type en Gaule – ce qui montre indéniablement son fort potentiel archéologique.

#### 5. Les Côtes : un site archéologique majeur

L'importance des découvertes par rapport à la modestie des recherches et des superficies fouillées, l'ancienneté de son occupation et les diverses périodes concernées font du site des Côtes et particulièrement du plateau des Côtes de Clermont un « site archéologique majeur », cette dernière expression étant d'ailleurs employée dans le Schéma directeur, le document d'urbanisme précédant le SCoT. Cet avis est du reste transposé implicitement dans les orientations du DOG, puisque le site des Côtes y figure aux côtés du temple de Mercure et des trois *oppida* du sud du bassin clermontois...

Antérieurement, au début de l'année 1995, à l'occasion d'une série de cours à la faculté de Lettres de Clermont-Ferrand portant sur « La Gaule à la veille de la conquête romaine », l'archéologue Christian GOUDINEAU (1939-2018), professeur au Collège de France, qu'on peut considérer comme le plus grand historien de la Gaule à ce jour, avait d'ailleurs donné un avis similaire et encore plus net sur le site des Côtes : « Ce site a une importance historique et archéologique considérable... » (journal local INFO du 27/03/1995).

Cette notion de site archéologique majeur est du reste confortée par les exceptionnelles découvertes faites au pied du versant sud-ouest du plateau des Côtes dans le quartier clermontois de Trémonteix, lors des fouilles préventives de l'Inrap en 2010-2011 : sanctuaire des eaux gallo-romain à deux *fana*, *villae* gallo-romaines, hameau médiéval et son trésor monétaire, établissement artisanal du Néolithique final...

L'importante superficie fouillée à cette occasion (plus de 3,5 ha), suite à un diagnostic archéologique réalisé sur 17 hectares, n'est évidemment pas étrangère à la quantité et à la qualité des découvertes. Plus anciennement, n'oublions pas non plus que sur ce secteur, Paul EYCHART, lors de « fouilles » de sauvetage de seulement quelques mètres carrés, mit notamment au jour une remarquable sépulture néolithique comprenant cinq inhumations, ainsi qu'une exceptionnelle fosse du Bronze final (sépulture par incinération ou fosse cultuelle liée à un tisserand), unique exemple de ce type selon Florian COUDERC, spécialiste de l'âge du Bronze). Ces différentes découvertes sont décrites au cours du « *Voyage dans le temps à Trémonteix »*, le parcours archéologique conçu par l'ASCOT.

#### II. Recherches sur les fortifications et les camps militaires romains du bassin clermontois

Pour finir, nous évoquerons les recherches portant sur les fortifications militaires romaines du bassin clermontois.

#### 1. 1862 : fouilles napoléoniennes

En 1862, le chef d'escadron Eugène STOFFEL dirigea les fouilles commandées par NAPOLÉON III sur les emplacements hypothétiques des camps césariens, à savoir les sites de la Serre d'Orcet et de la colline de La Roche-Blanche, respectivement considérés par l'empereur comme les lieux du « grand camp » et du « petit camp » (de nombreuses autres localisations avaient auparavant été proposées). Si ces fouilles permirent de mettre en évidence des fossés délimitant des camps, la recherche du supposé dispositif de liaison entre ceux-ci (la *fossa duplex* de César qu'on traduit généralement par « double fossé ») ne fut en revanche guère couronnée de succès...

#### 2. Fin des années 30 : vérifications

À la fin des années 30, le Révérend-Père Maxime GORCE décida de vérifier le tracé des fossés mis en évidence par STOFFEL, avec des résultats probants pour le « petit camp » et plutôt contrastés pour le « grand camp ».

#### 3. Début des années 70 : recherches de Paul EYCHART sur Chanturgue

Au début des années 70 (principalement en 1972-1973), suite à ses recherches sur le plateau des Côtes, Paul EYCHART effectua une série de petits sondages sur le puy de Chanturgue, site du « petit camp » selon les partisans de Gergovie aux Côtes. Ces modestes sondages, dont la superficie totale ne devait guère représenter que quelques dizaines de mètres carrés, consistèrent simplement à dégager des vestiges apparents en pierre sèche et à fouiller autour. L'étude de leur organisation (notamment grâce à des photos aériennes) et de leur construction, comparativement à d'incontestables camps militaires romains bâtis en pierre sèche – à savoir les cinq camps du site de la colline du Gran Atalaya à Renieblas (région de Castille-et-Léon, Espagne), le *Castra Cecilia* près de Cáeceres (Estrémadure, Espagne) et les huit camps romains de la circonvallation entourant la forteresse judéenne de Massada – permirent à Paul EYCHART d'émettre sa théorie d'un camp militaire romain sur Chanturgue, et même d'un camp césarien. (le mobilier accompagnant les vestiges étant bien trop indigent, il ne put néanmoins dater archéologiquement ce possible camp, mais s'il l'attribua tout de même à la bataille de Gergovie, c'est en raison de son étude philologique montrant une parfaite adéquation du site des Côtes avec le texte de la Guerre des Gaules).

## 4. 1975 – 1982 : la théorie d'un camp romain sur Chanturgue bien reçue par le milieu archéologique

Cette théorie d'une camp romain sur le sommet de Chanturgue – exposée en détail dans son ouvrage « *Chanturgue camp de César devant Gergovie* » – fut manifestement bien reçue par le milieu archéologique et les historiens de l'époque si l'on en croit :

- ➤ le projet de protection du site de Chanturgue au titre des Monuments historiques par les autorités compétentes locales, à savoir l'ABF et le directeur des Antiquités historiques d'Auvergne (équivalent de l'actuel conservateur régional de l'archéologie). Les différents documents que nous avons consultés montrent incontestablement que l'hypothèse de Paul EYCHART était prise au sérieux et qu'il convenait avant tout de garantir l'avenir, afin « d'éviter que ne soit détruit un pan monumental de notre histoire » (lettre du 09/11/1977 des Bâtiments de France).
- L'invitation de Paul EYCHART à un colloque scientifique organisé par l'université de Tours et portant sur les « Travaux militaires en Gaule romaine et dans les provinces du nord-ouest » (actes du colloque publiés dans Caesarodunum N° 14, suppl. 28, 2ème tome, en 1978, la communication de Paul EYCHART l'étant sous le titre « *Un camp romain de la conquête de la Gaule sur la colline de Chanturgue* », pp. 322-328).
- L'avis de la commission d'enquête de 1979, réunie à l'initiative du Comité de l'Oppidum des Côtes (COC, association précédant l'ASCOT, dirigée par Paul EYCHART et des universitaires clermontois). Cette commission, composé d'archéologues, historiens et latinistes éminents, constata ainsi « la présence sur Chanturgue d'un ensemble militaire de premier ordre à caractère de fortification ancienne. » (« Rapport de la commission d'enquête... », p. 1).
- L'avis de la commission du CSRA² de 1982, présidée par Christian GOUDINEAU³, qui écrivait alors dans son rapport : « la disposition du front dirigé vers le plateau des Côtes n'est pas sans évoquer effectivement la pratique romaine. (...) Même s'il est hors de question d'adopter l'ensemble des conclusions de M. EYCHART, on ne saurait éliminer radicalement l'hypothèse proposée. » (« Mission sur les problèmes de Gergovie » p. 8). Il s'agissait donc là de l'avis du ministère de la Culture, donc d'un avis officiel (à notre connaissance le dernier en date !).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Raymond CHEVALLIER, professeur de littérature et civilisation romaines à l'université de Tours ; Jean-Michel CROISILLE, professeur de littérature et civilisation romaines à l'université de Clermont-Fd II (président du COC) ; Henri DELPORTE, conservateur au Musée des Antiquités nationales ; Jean-Claude POURSAT, directeur de la circonscription archéologique (SRA actuel) ; Geneviève DEMERSON, professeur de langue et littérature latines à l'université de Clermont-Fd II (vice-présidente du COC) ; Michel RAMBAUD, professeur de latin à l'université de Lyon II (président de la commission) ; Albert Lionel Frederick RIVET, archéologue, « professor of roman provincial studies » à l'université de Keele (G.-B.).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique, aujourd'hui CNRA = Conseil National de la Recherche Archéologique : il est présidé par le ministre de la Culture.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Outre Christian GOUDINEAU, la commission comprenait également Guy BARRUOL, inspecteur général de l'archéologie, et Yves DE KISCH, lui aussi inspecteur général de l'archéologie (qui ne put toutefois se rendre sur le terrain, mais qui avait participé en amont à une étude bibliographique poussée avec ses deux collègues). Daniel BRENTCHALOFF, conservateur du musée de Fréjus, accompagnait la commission à titre d'expert.

#### 5. Milieu des années 90 : la localisation de Gergovie encore débattue chez les archéologues

Ainsi, jusqu'au milieu des années 90, l'emplacement de Gergovie était encore largement débattue chez les historiens, les latinistes et notamment les archéologues, à l'image du même Christian GOUDINEAU :

« Malheureusement, la localisation de Gergovie n'est pas assurée, contrairement à Alésia. Elle se trouve quelque part aux environs de Clermont-Ferrand. Sur les hauteurs de Merdogne, comme le pensait Napoléon III ? Aux Côtes de Clermont, comme certains l'affirment ? Ou plus loin sur le plateau de Corent ? Je ne prendrai pas parti faute d'arguments décisifs... » (César et la Gaule, 1990, p. 288);

ou de Vincent GUICHARD qui, en réponse à la question « Où la bataille a-t-elle eu lieu? », déclarait, dans une interview à « L'Auvergnat de Paris » du 23/09/1995 : « La bataille, on ne sait pas, à moins que l'on découvre le camp de César, ou des restes des combattants, ce qui est aléatoire, sur l'un ou l'autre site. Il faut trouver ! (...) Les Côtes sont aussi une bonne hypothèse ».

## 6. 1994-1996 jusqu'à nos jours : reprise des recherches sur les fortifications romaines du site officiel - confirmation de camps romains sur la Serre d'Orcet et la colline de La Roche-Blanche

En 1994, suite à la mise au jour inopinée d'un gros fossé en V lors de travaux d'urbanisation entrepris à l'est de la colline de La Roche-Blanche – fossé pouvant appartenir, selon l'hypothèse traditionnelle, au dispositif de liaison entre le « petit camp » et le « grand camp » – le SRA confia à Vincent GUICHARD (aidé de Yann DEBERGE) la responsabilité de reprendre les recherches relatives à la présence militaire romaine dans le bassin clermontois. Les deux années suivantes, en 1995 et 1996, des fouilles (plus précisément une série de gros sondages) furent ainsi programmées sur les sites présumés des camps romains à la Serre d'Orcet et sur la colline de La Roche-Blanche, notamment dans le but de vérifier le tracé de certains fossés découverts sous NAPOLÉON III et depuis attribués aux camps romains sous Gergovie.

Ces opérations et les nombreuses autres recherches archéologiques qui s'en suivirent jusqu'à nos jours – notamment plusieurs fouilles préventives sur la Serre d'Orcet et le tracé hypothétique du « double fossé » ; des prospections géophysiques, utilisant les dernières technologies, sur l'ensemble supposé du dispositif militaire romain (entre 2017 et 2021) – permirent de prouver la présence de camps romains du I<sup>et</sup> siècle av. J.-C. sur les sites de la Serre d'Orcet et de la colline de La Roche-Blanche ; même s'il n'a pas été possible, archéologiquement parlant, de dater précisément ces camps de la guerre des Gaules, et cela d'autant plus que la quasi-totalité des vestiges de *militaria* (armes et éléments de l'équipement militaire) mis au jour sur le site officiel de la bataille (plateau de Gergovie et col des Goules principalement), et ayant pu être datés, sont attribuables à l'époque augustéenne selon une étude de Yann DEBERGE.

#### 7. 1996 : le SRA projette des fouilles sur Chanturgue

Pour en revenir aux années 1994-1996, le SRA devait également programmer des fouilles archéologiques sur Chanturgue, comme l'atteste notamment cet interview de Laurent BOURGEAU, alors conservateur régional de l'archéologie : « ce petit camp qui est présenté par Paul Eychart n'a jamais fait l'objet d'une expertise archéologique, il sera nécessaire dans une démarche scientifique de faire les vérifications qui s'imposent. Vu ce caractère polémique, il est indispensable de mener les travaux avec sérénité et de prendre le temps de le faire correctement, simplement il faut le faire élément de preuve par élément de preuve » (émission de Radio France Puy-de-Dôme en septembre 1996 ; enregistrement conservé par l'ASCOT). Et comme l'affirmait aussi Vincent GUICHARD, suite à ses fouilles sur les camps du site officiel : « Demeure encore à effectuer le réexamen du plateau de Chanturgue, où Paul Eychart identifie divers aménagements en pierre sèche aux vestiges d'un camp romain. » (« Nouvelles données sur les témoins archéologiques en relation avec la conquête romaine dans le bassin de Clermont-Ferrand », communiqué de Vincent GUICHARD, août 1996).

Ces deux déclarations indiquent donc qu'une opération archéologique programmée devait bien avoir lieu sur Chanturgue, sans doute assez rapidement, afin de confirmer ou non l'hypothèse d'un camp romain sur ce site. Vingt-huit ans après, on attend toujours...

L'annonce du responsable du SRA de l'époque montrait en outre que l'hypothèse de Paul EYCHART était encore acceptée en septembre 1996, donc après les fouilles de Vincent GUICHARD et de Yann DEBERGE sur les sites de la Serre d'Orcet et de la colline de La Roche-Blanche, dont les découvertes, selon la vulgate traditionnelle avancée depuis lors, auraient pourtant mis fin au débat sur la localisation de la bataille...

Toutefois, il est pour nous évident que si, lors de futures recherches, la présence d'un camp militaire romain était confirmé sur Chanturgue, il pourrait pourquoi pas s'avérer postérieur à la guerre des Gaules, tout comme pourraient d'ailleurs l'être les deux camps romains du site officiel. Cela ne diminuerait pourtant en rien leur valeur archéologique et leur intérêt historique, bien au contraire!

### Réponse de M. Sébastien GALPIER et avis de l'ASCOT

Notre lettre-document ayant été envoyée par voie électronique le 25 septembre, M. Galpier nous **répondit promptement par voie postale le 4 octobre**. Dans cette lettre officielle – à en-tête « Puy-de-Dôme mon Département / Pôle Rayonnement et Attractivité du Territoire / Direction des Grands Sites Patrimoniaux / Service des sites archéologiques » – M. Galpier nous fit part du « Soutien du Département pour la reprise des recherches archéologiques aux côtes de Clermont », Département qui « accueillerait avec la plus grande bienveillance un projet de recherche qui serait porté par un scientifique » et qui « pourrait étudier un soutien financier à travers l'octroi d'une subvention », tout en nous précisant bien que « les aides aux recherches programmées en archéologie du Département sont accordées sous réserve de l'autorisation ou de l'accord de l'État » et nous conseillant donc de nous « rapprocher de la communauté scientifique pour recruter un archéologue susceptible de porter le projet » ou bien « du Service Régional de l'Archéologie ».

Si nous ne nous attendions pas à ce qu'une promesse écrite d'un possible soutien financier à un projet de recherche archéologique de l'ASCOT soit formulée de manière aussi nette, ce qui constitua donc pour nous une excellente surprise, nous fûmes toutefois étonnés des recommandations nous incitant à nous rapprocher des archéologues ou du SRA, alors que dans notre lettre-document, nous expliquions justement nos différentes démarches auprès des archéologues et organismes parmi les plus compétents pour les périodes de l'âge du Fer et de l'époque gallo-romaine dans le bassin clermontois, qui plus est pour une étude archéologique (à partir du LIDAR, de la documentation aérienne et du parcellaire) ne nécessitant aucune autorisation.

Une rencontre avec M. Sébastien Galpier, le jeudi 31 octobre, permit cependant de préciser certains points et d'avoir ainsi une vue plus complète et précise des intentions du Département pour le site des Côtes, l'ASCOT étant alors représentée par Jean-Louis Amblard, secrétaire, Christiane Jalicon, membre du conseil d'administration-chargée des relations avec les élus (également conseillère municipale de Clermont-Ferrand), et Philippe Gras, référent archéologie-patrimoine et auteur de la lettre-document :

- La lettre de réponse à l'ASCOT a été pensée et écrite pour être communiquée aux archéologues et autorités archéologiques, le soutien du Département pouvant, selon M. Galpier, inciter ces derniers à envisager un projet de recherche de terrain sur le site des Côtes.
  - Même si *in fine*, comme insiste du reste M. Galpier dans sa lettre, c'est l'État qui accorde les autorisations, mais qui décide surtout de la politique archéologique fixant les recherches prioritaires (voir notamment l'exemple local des fouilles ininterrompues sur « Gergovie » et bloquées sur Corent pendant trois ans), **cette précision est essentielle.**
- Mais la donnée la plus concrète et la plus positive de notre entretien est l'assurance d'un vraisemblable soutien financier du Département au financement de notre projet d'étude à partir du LIDAR, soutien qui pourrait approximativement correspondre à la moitié de son coût total.
- ➤ Il n'est en revanche pas question que le Département prenne en charge la responsabilité ou la compétence de la valorisation du site des Côtes, comme pourtant il le fait pour les sites de Corent, du musée de la céramique de Lezoux, du temple de Mercure et de Gergovie (espace du plateau hors MAB).

Ainsi, nos diverses propositions de mise en valeur du patrimoine archéologique et historique du site des Côtes – à savoir la restauration des murs gallo-romains et du mur de soutènement en pierre sèche, la réalisation d'une application smartphone pour le parcours archéologique de Trémonteix, sans même parler de l'inventaire du mobilier archéologique du fonds Paul Eychart au musée Bargoin, qui fait pourtant partie des préalables nécessaires à toute recherche archéologique globale ou d'envergure sur le site des Côtes – n'ont pas été évoquées.

Un projet d'aménagement et de mise en valeur a pourtant été à l'origine de la reprise des recherches sur le temple de Mercure, mais aussi des fouilles de certains secteurs des plateaux de Corent et de Gergovie (opérations préventives à l'emplacement de futurs travaux d'aménagements).

Pour finir, nous remercions encore M. Sébastien Galpier – chez qui nous ressentîmes un réel intérêt pour l'archéologie et les Côtes de Clermont, et une certaine volonté d'agir pour que des recherches archéologiques aient de nouveau lieu sur ce dernier site – de nous avoir accordé cette entrevue, au cours de laquelle des échanges francs et cordiaux nous ont permis d'exposer librement notre point de vue.

**Philippe GRAS** 

# POUR LA RECONNAISSANCE, LA PROTECTION ET LE CLASSEMENT D'UN SITE ARCHÉOLOGIQUE MAJEUR

### **JUIN 2010**

Document de l'ASCOT concernant la « Demande de classement ou d'inscription au titre des Monuments historiques – plateau des Côtes de Clermont et puy de Chanturgue »

### PRÉAMBULE : Description du massif montagneux des Côtes :

(voir plans et photographies – document 1)

« A deux kilomètres de la ville de Clermont (l'ancienne Augustonemetum) s'étend le haut massif des Côtes. Il est isolé de toutes parts : à l'Ouest, de la chaîne des monts Dômes par la profonde échancrure du col de Durtol, au Nord et au Sud, des vallées du Bédat et de la Tiretaine, à l'Est, de la Limagne par une chaîne de collines. Découpées sur un même socle et inclinées vers le Nord, ces collines (Chanturgue, Var, Charbonniers, Ker et Cébazat) forment les bastions avancés de la montagne sur les voies de communication de la Limagne. Les deux premières en partant du Sud, Chanturgue et Var sont séparés par un profond ravin, mais rattachées par leurs bases à la montagne des Côtes. Les trois autres sont alignées au Nord derrière le puy de Var.

Le sommet de la montagne est recouvert par deux dalles volcaniques, la première constituant le sol du plateau et la deuxième une arête surélevée qui le traverse d'Ouest en Est. Deux petites collines sont alignées perpendiculairement au Nord de cette crête dans la zone centrale. Une vallée les sépare et donne le passage au déversoir d'un étang situé à leur extrémité méridionale. Cet étang alimenté par les eaux de ruissellement des pentes voisines est aménagé en abreuvoir.

Toute la montagne s'incline vers la Limagne à l'Est et vers le Nord. Le plateau a la forme d'un losange irrégulier de 2200 m de long sur 1200 m de large. La surface du sommet dépasse 150 ha. La crête surplombe les plaines et vallées environnantes d'environ 250 m. A l'Ouest, elle atteint l'altitude de 625 m alors qu'à l'Est, elle descend à 580 m. Les collines sont plus basses, la hauteur du puy de Var et de Chanturgue est de 560 m et 550 m, et celle du dernier puy, au Nord de la chaîne, de 485 m.

L'épaisseur moyenne des deux coulées de basalte constituant le sol est d'une vingtaine de mètres. Cette particularité générale et l'imperméabilité de la couche sous-jacente permettent aux eaux d'infiltration de s'écouler en de nombreuses sources sur le bord. Trois ruisselets partent du sommet.

Le plus important naît sur le plateau et se dirige par un profond ravin vers le Bédat, petite rivière de Nohanent qui longe les contreforts de la montagne sur toute sa longueur au Nord avant de déboucher dans la plaine de la Limagne. Le second, d'un débit plus modeste, naît dans la zone Est et descend en direction de la Limagne dans la trouée entre les puys de Chanturgue et de Var. Le troisième, le ruisseau du Sagotiers, se dirige vers Clermont par le ravin de la rue de Blanzat, et va se jeter dans la Tiretaine, cours d'eau de Clermont.

La dalle inférieure est presque partout plus vaste que la dalle supérieure, réservant une large corniche près du sommet dont l'accès est rendu difficile et parfois impossible par l'obstacle que constitue la dalle supérieure se dressant par endroits en falaise de 10 à 20 m de hauteur. » (EYCHART - 1961)

#### **AVANT-PROPOS:**

Depuis sa création, en 1990, l'A.S.C.O.T. (Association pour la Sauvegarde des CÔTES de Clermont-Chanturgue) se bat pour obtenir la mise en valeur et la protection du plateau des Côtes de Clermont, situé sur les communes de Blanzat, Clermont-Ferrand, Durtol et Nohanent, ainsi que du puy de Chanturgue, situé sur la seule commune de Clermont-Ferrand, toutes relevant de Clermont Communauté.

L'A.S.C.O.T est adhérente à la FNASSEM¹ – Fédération Patrimoine Environnement – et à la F.D.E.N. – Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature dans le Puy-de-Dôme – qui appartient au réseau F.N.E. – France Nature Environnement.

Si le principal objectif de l'association lors de sa fondation, celui de l'arrêt de l'exploitation de la carrière de basalte de la S.B.C. (Société des Basaltes du Centre) Chambon qui, pendant pratiquement 50 ans, a détruit plus du tiers du plateau, a été atteint (en 2004), d'autres objectifs importants et concordants restent à atteindre.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Aujourd'hui, Fédération Patrimoine-Environnement.

Poursuivant ses buts de protection et de mise en valeur, les actions de l'A.S.C.O.T ont notamment porté (voir articles de journaux – document 2) sur :<sup>2</sup>

- L'acquisition foncière d'environ 3 ha de parcelles sur le site des Côtes.
- La location de terrains sur le puy de Chanturgue.
- La création d'un chemin pédestre (partant de la rue Valentin Vigneron et accédant sur les Côtes « plaine de la Mouchette ».
- Sa contribution à la mise en place de l'important réseau de sentiers (42 km) financé par Clermont-Communauté et réalisé par Chamina, notamment sur le « secteur archéologique » où elle a participé à la rédaction des panneaux.
- La réalisation d'une table paysagère (cofinancée par le Rotary club).
- L'installation d'une stèle en hommage à Paul Eychart.
- ➤ Un entretien constant : débroussaillage du secteur archéologique et des murs de soutènement (certaines années avec des chantiers de jeunes : « Jeunesse et reconstruction », « Concordia »), nettoyage et enlèvement des ordures en partenariat avec le lycée Massillon.
- La participation aux journées du patrimoine, avec des visites sur le site concernant les vestiges archéologiques, la géologie, la faune et la flore. D'autres visites, ainsi que des conférences, ont lieu tout le long de l'année à la demande de groupes, d'associations ou d'écoles.
- ➤ Un parcours naturaliste (sur la flore) à destination des écoles primaires qui vient d'être validé par l'Inspection Académique.

Aujourd'hui, notre but principal est une véritable protection des Côtes et de Chanturgue par un classement ou une inscription au titre des Monuments Historiques.

À ce sujet, il ne s'agit pas de dresser ici un historique complet des demandes de protection des sites des Côtes de Clermont et de Chanturgue, mais simplement de montrer qu'aujourd'hui ils **devraient** être classés ou, pour le moins, inscrits.

On peut mentionner que, dès 1933, les recherches de Maurice Busset, conservateur-adjoint au Musée Bargoin, avaient débouché, de la part de la commission permanente des sites du Puy-de-Dôme, sur une proposition de classement.

En 1972 (17/12), Paul Eychart adressait à Monsieur le Ministre des Affaires culturelles une demande de classement pour les Côtes et Chanturgue *(voir document 3)* :

« J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire procéder à la protection et au classement des sites historiques de l'oppidum des Côtes de Clermont situé sur les communes de Clermont-Fd, Blanzat, Durtol et du camp fortifié de Chanturgues situé sur la commune de Clermont-Fd »

### LE PLATEAU DES CÔTES DE CLERMONT :

En effet, **les fouilles, sondages, études et recherches de P. Eychart** (professeur au lycée Blaise Pascal, titulaire d'une thèse de doctorat (1967) en histoire ancienne à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes en Sorbonne) sur le plateau des Côtes (de 1952 à 1968), avaient démontré (malgré des superficies et moyens limités, aucune subvention de l'Etat...) **sa richesse archéologique avec une occupation du Néolithique au Bas-empire** (voir les résultats et recensements précis de ses investigations dans ses ouvrages, notamment « *L'oppidum des Côtes Gergovie Augustonemetum* » (1961), « *Préhistoire et origines de Clermont* » (1969) <u>- voir extraits document 4A</u>).

Les recherches de P. Eychart ont également fait l'objet de publications dans des revues spécialisées (Revue Archéologique du Centre) et de communications dans des colloques *(voir bibliographie – document 5)*.

En 1982, la commission du C.S.R.A. (Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique), mandatée par le Ministère de la Culture et présidée par Christian Goudineau (aujourd'hui professeur au Collège de France, titulaire de la chaire des Antiquités Nationales), écrivait notamment dans son rapport (Mission du 05/11/1982 – Réunion du 14/12/1982 – *voir document 6*):

« ...son inscription à l'inventaire des monuments historiques est souhaitée par le Conseil Supérieur. »

\_

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Suivront les travaux d'entretien du *fanum* en 2014-2015, l'acquisition du levé LIDAR en 2017, l'achat de nouvelles parcelles et, en 2024, la reconstruction d'une cabane en pierre sèche.

Suite à cette recommandation, et convaincu de l'importance historique du site des Côtes de Clermont, le Préfet de région Jacques Guérin avait pris un arrêté d'inscription des Côtes à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le 15/12/1986 (voir document 7):

« Considérant que le plateau dit 'des Côtes de Clermont' constitue un oppidum occupé du néolithique à l'époque gallo-romaine et qu'il présente un intérêt archéologique et historique justifiant une protection au titre des Monuments Historiques »

<u>Arrêté article 1er</u> : « Est inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le Plateau dit des 'Côtes de Clermont'(...) »

Malheureusement, cet arrêté fut **annulé** (jugement du 30/11/1989 – *voir document &C*), **pour vice de forme**, par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand saisi par l'exploitant de la carrière (« *Recours et mémoire au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand* » - *voir document &A*).

Ce vice de forme ne remettait cependant pas en cause le fond, bien au contraire, comme en atteste la lettre du Ministère de la Culture - Direction de l'Administration générale et de l'Environnement culturel - Bureau du Contentieux (lettre du 05/05/1988 reçue le 09/05/1988 par le Tribunal Administratif - *voir document 8B*) qui faisait connaître ses observations sur « *la requête visée en l'objet dirigée contre l'arrêté du Préfet »* :

- « ...les recherches entreprises sur l'oppidum par P. Eychart ont permis de mettre au jour un abondant mobilier protohistorique et des objets gallo-romains... »
- « ...il apparaît que l'oppidum des Côtes de Clermont revêt un intérêt archéologique suffisant pour faire l'objet d'une mesure d'inscription aux yeux de la mission d'inspection du C.S.R.A., de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques et de l'Architecte des Bâtiments de France, tous favorables à cette mesure. »
- « Les Côtes de Clermont constituent donc bien un gisement archéologique susceptible, en raison de l'intérêt historique qu'il présente, de faire l'objet d'une mesure d'inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques au titre de la loi du 31 décembre 1913. »

Dans cette lettre, le Ministère contestait également la validité du vice de forme. Celui-ci portait sur le seul fait que le maire de Durtol, Monsieur Claude Farges (ancien salarié de la S.B.C. Chambon!) n'aurait pas été averti de l'ordre du jour concernant la réunion (06/02/1986) de la C.O.R.E.P.H.A.E. (Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique). Or, écrivait Robert Lecat (sous-directeur de la Législation et du Contentieux),

« En l'espèce et contrairement à ce que prétend la société requérante, les quatre maires concernés (Blanzat, Nohanent, Durtol et Clermont-Ferrand) ont été avertis avant la réunion de la COREPHAE, verbalement par le directeur des Antiquités d'Auvergne et par le Préfet de Région. »

De plus,

« Le maire de Durtol admet également avoir eu connaissance de cet ordre du jour tout en lui reprochant son manque de précision et l'absence d'indications précises sur la mesure d'inscription envisagée. »

À noter qu'aucun des défenseurs du site des Côtes n'avait été avisé (ils en seront seulement informés lors du jugement du 30/11/1989!) de la requête en annulation de la S.B.C. Chambon (en date du 18/02/1987). Le Préfet Guérin étant parti en août 1988, son successeur, le Préfet Landouzy, ne fit pas appel du jugement du Tribunal Administratif!

Moins de deux ans plus tard, en 1991, Messieurs Tarrête et Gauthier, experts mandatés par ce même Ministère de la Culture, ne voyaient plus l'intérêt de classer l'intégralité du site!

Ils se basaient notamment sur des sondages de diagnostic, en vue de l'extension de la carrière, effectués en février 1987, novembre 1988 et février 1991 *(voir documents 9A, 9B et 9C)*, ainsi que sur la facilité d'un recours pour vice de forme vu le nombre de propriétaires concernés par le périmètre de l'inscription (Mission des 07 et 08/03/1991 - Rapport du 19/04/1991 - voir document 10A):

« De récentes observations sont seulement venues affaiblir l'argumentation développée en faveur de la densité de l'occupation archéologique du plateau des Côtes de Clermont. En février 1987 et novembre 1988, à l'instigation du préfet de région, M. Jacques Guérin, une étude d'impact archéologique a été réalisée afin de dresser la carte archéologique détaillée des 150 hectares du plateau et de l'extension de la carrière, définir les zones qui pourraient être menacées par l'extension de la carrière de basalte. Prospections au sol, études de photographies aériennes, examen géologique du site, confrontation avec les indications de M. Eychart sont complétés par 152 sondages en tranchées. Les résultats consignés dans les rapports déposés à la direction des antiquités sont clairs : seules les deux zones déjà connues et signalées par M. Eychart comportent des vestiges archéologiques. D'une part le secteur du fanum, d'autre part une zone en contrebas du plateau, au sud-est. »

En conclusion, les experts recommandaient une protection *a minima* c'est-à-dire d'inscrire seulement le *fanum* (temple gallo-romain) à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques,

« ...d'engager une nouvelle mesure de protection au titre des monuments historiques portant sur le seul fanum; ce qui aurait au moins l'avantage de créer un périmètre de protection de 500 mètres au titre des abords. »

suivant en cela les prescriptions de la C.O.R.E.P.H.A.E. contre celles du Ministère de la Culture! (voir document 10B):

«Cette proposition (l'inscription du seul fanum) n'est pas retenue par le Ministre de la Culture qui le 17 septembre 1990 confirme au préfet de la région d'Auvergne son souhait très vif de voir reprendre la procédure de protection juridique de l'ensemble du plateau. », comme en atteste également un courrier adressé à la même époque (le 10/09/1990) à Monsieur le Maire de Nohanent (voir document 10B)

À noter que cette même C.O.R.E.P.H.A.E. avait pourtant voté le 6 février 1986 (procès-verbal de la séance ci-joint *– voir document 11*) à l'unanimité la proposition d'inscription à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques de l'ensemble du plateau des Côtes.

Or, plusieurs réserves peuvent être émises au sujet de l'interprétation, dans le rapport Tarrête et Gauthier, de ces « fameux » sondages de 1987 et 1988 :

- ➤ D'une part, près de la moitié des sondages furent positifs. Cette importante proportion traduit incontestablement un site archéologiquement riche.
  - Pour donner un exemple précis, devant le rempart sud-ouest de l'oppidum de Gondole (voir site internet <a href="http://racf.revues.org/index1280.html">http://racf.revues.org/index1280.html</a>), « sur environ 600 sondages réalisés, un peu moins d'une centaine se sont révélés positifs ».
  - Or, dans cette zone, il est une découverte archéologique parmi les plus médiatisées de ces dernières années, celle de la fameuse tombe aux cavaliers « gaulois » où furent découverts six squelettes d'hommes et de chevaux !
  - Il convient donc de relativiser la pauvreté de secteurs qui ont obtenu un maximum de sondages négatifs sur un site globalement riche.
- D'autre part, les conditions, la préparation des interventions et le sérieux des sondages effectués ne paraissaient pas, c'est le moins que l'on puisse dire, optimales.
  - Par exemple, on « sonda » dans la riche zone du *fanum*, déjà fouillée, en arrachant des morceaux de murs antiques! (voir à ce sujet la lettre de P. Eychart et sa reproduction annotée par nos soins *documents 12A* et 12B).

D'ailleurs, concernant cette série de sondages (complétée par deux autres en 1991), Vincent Guichard émettait lui-aussi des réserves (rapport d'activité 1994 de l'ARAFA – *voir document 13A*) :

- « ...les résultats des sondages mécaniques des dernières années ne nous semblent pas réellement déterminants. »
- « ...la reconnaissance s'est limitée au relevé des stratigraphies dans des tranchées creusées avec une pelle mécanique. »
- V. Guichard confirma l'occupation laténienne (second âge du Fer) mise en évidence par P. Eychart (Rapport d'activité 1994 de l'A.R.A.F.A. *voir document 13A*):
- « Le mobilier publié par P. Eychart montre que l'occupation laténienne couvre au moins l'ensemble des III<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> s. avant J.-C. Le fait qu'il s'agisse de la seule installation de hauteur de cette époque actuellement repérée en Basse-Auvergne suffit à justifier la poursuite de sa reconnaissance. »
- Il concluait, à l'issue de sa campagne de « fouilles » dans la zone basse, malgré la modestie des sondages (32 m²) :
- « Cette campagne ne remet donc pas en cause les données acquises par Paul Eychart, bien au contraire (...) Il est d'abord bien clair que celui-ci a un réel intérêt archéologique... »
- La Carte Archéologique de la Gaule 63/2 (1994 *voir document 14*) reconnaissait d'ailleurs la richesse archéologique des Côtes,
  - « Les fouilles et sondages mettent en évidence l'existence d'un site important. » notamment son occupation laténienne :

« Si les données fournies par les différents sondages (couches archéologiques laténiennes en place et indices d'occupation) se trouvent confirmées, le site des Côtes de Clermont représente, avec la Grande Borne (communes de Clermont-Ferrand et Aulnat), les Redons (commune de Pont-du-Château), Saint-Georges (commune des Martres d'Artières), le Pâtural (commune de Clermont-Ferrand), pour ne citer que les plus imposants, **un des sites majeurs** de cette zone sud de la Grande Limagne. »

Nous aimerions enfin préciser que le nombre de dix monnaies gauloises, découvertes en fouille par P. Eychart *(voir document 15)* sur une faible superficie (environ 300 m²), est en rapport avec les *oppida* de Gondole (95 monnaies sur plus de 3,5 ha) et de Gergovie (environ 300 monnaies gauloises sur une superficie comprise entre 6 et 10 hectares)¹.

#### **LE PUY DE CHANTURGUE :**

Suite aux diverses investigations, sondages et études de P. Eychart, au début des années 70, sur les structures en pierre sèche situées sur le sommet du puy de Chanturgue (voir compte-rendu exhaustif dans « Chanturgue camp de César devant Gergovie » -1975 / voir « résumé » dans la reproduction d'une intervention de P. Eychart dans un colloque — document 16), une inscription à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques ou un classement au titre des Monuments Historiques fut sérieusement envisagé (voir document 17).

Le dossier de recensement, établi par M<sup>me</sup> A. Bohat, de la Conservation Régionale des Bâtiments de France, était très favorable :

« Une étude approfondie de ces vestiges, de leur orientation, de leur distribution dans l'espace, montre que cet aménagement ne relève pas du hasard, mais correspond en bien des points aux règles de la castramétation romaine. »

Elle reconnaissait « des éléments de fortification » (titulus, aires de stationnement des troupes, bases aménagées d'engins balistiques, praetorium, cantonnements encore visibles dans le parcellaire...).

J.C. Poursat, le Directeur des Antiquités Historiques d'Auvergne, dans une lettre (27/09/1977) à M. le Conservateur régional des Bâtiments de France (M. de Bussac), indiquait notamment :

« Il me paraît souhaitable de protéger les vestiges qui subsistent sur le site de Chanturgue. »

Concernant les structures « ...il serait souhaitable d'en assurer la sauvegarde, en raison même du problème archéologique qu'elles posent. »

Dans sa réponse (lettre du 09/11/1977), le Conservateur régional des Bâtiments de France (par l'intermédiaire du Conservateur adjoint, Luc Tixier) allait dans le même sens :

« Sur le site de Chanturgues existent des structures de pierre sèche d'une étonnante fraîcheur et dont l'ordonnance ne semble pas relever du seul hasard. »

« ...existent à Chanturgues des vestiges d'origine anthropique que l'on ne saurait laisser détruire et dégrader sans que l'on ait la preuve de leur inintérêt scientifique. »

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour les raisons suivantes, ce petit paragraphe est le seul obsolète du présent texte :

À l'époque, si nous venions juste de consacrer un article sur ces dix monnaies dans la Chronique N° 76 (parue en mars 2010), nous n'avions cependant pas encore retrouvé la onzième monnaie gauloise dans les archives de Paul Eychart (ce qui ne tarda d'ailleurs pas à être fait, puisque cette dernière, une monnaie au renard, fut présentée en septembre 2010 dans la Chronique N° 78), ni localisé précisément l'emplacement de découverte de chacune des onze monnaies (après étude des archives de Paul Eychart, le produit de nos recherches à ce sujet fut publié dans le supplément à la Chronique N° 92 en mars 2014 et de nouveau récemment dans la Chronique N° 131). En réalité, huit monnaies gauloises furent retrouvées sur un espace de 200 m² au maximum au niveau du sanctuaire gallo-romain, une au sein d'une construction de même époque située à environ 15 m du *fanum* et deux dans le « quartier artisanal » à quelques centaines de mètres (soit 11 monnaies gauloises découvertes sur moins de 0,16 ha, soit 1600 m², fouillés sur le plateau des Côtes).

Les 95 monnaies gauloises mises au jour sur le site de Gondole ont en fait été retrouvées sur une superficie d'environ 0,6 ha lors des fouilles programmées dirigées par Yann Deberge. Le chiffre de 3,5 ha prenait également en compte les opérations préventives effectuées à proximité de ce dernier site.

Quant au site officiel de Gergovie, il n'avait alors été fouillé que sur moins d'un hectare à cette époque.

Pour en savoir plus, voir Chronique N° 131 : <a href="http://www.cotes-de-clermont.fr/chronique/N%20131.pdf">http://www.cotes-de-clermont.fr/chronique/N%20131.pdf</a> (notamment les pages 25 à 31).

#### Et donnait « ...un avis très favorable à la protection demandée. »

« Afin d'éviter que ne soit détruit un pan monumental de notre histoire... »

Pourtant, malgré ces avis très favorables au niveau local, et celui de l'Architecte des Bâtiments de France, J. Gandrille (lettre du 02/11/1977 à M. le Conservateur régional des Bâtiments de France) qui écrivait qu' « *Une protection est souhaitable pour avoir un support juridique qui puisse permettre une intervention rapide si nécessaire.* », l'avis du C.S.R.A. (procès verbal de la séance du 13/12/1977), par la voix de son rapporteur René Joffroy (l'« inventeur » de la célèbre tombe de la « princesse de Vix »), écrivait :

« Les résultats des fouilles ont été plutôt décevants et les murets de pierres sèches ont été considérés comme relativement modernes » (Ce n'était pourtant pas ce qui ressortait des différents avis ! - voir supra) et proposait « ...l'ajournement de ce dossier d'inscription. » ! !

Cependant, en 1982, C. Goudineau, président de la commission de ce même C.S.R.A. (Mission du 05/11/1982 – Réunion du 14/12/1982), allait dans un sens opposé à son prédécesseur *(voir document 6)*:

« Le dossier de classement, présenté au Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique en 1977, n'a pas évolué depuis. Le conseil demande à la Sous-Direction de l'Archéologie de faire procéder dans les meilleurs délais à l'inscription de ce site à l'Inventaire supplémentaire. »

Il faut dire que, sans adopter un avis aussi positif que celui de M<sup>me</sup> Bohat, C. Goudineau écrivait :

« ...la disposition du front dirigé vers le plateau de Côtes n'est pas sans évoquer effectivement la pratique romaine. »

« Même s'il est hors de question d'adopter l'ensemble des conclusions de M. Eychart, on ne saurait éliminer radicalement l'hypothèse proposée. »

Cette commission officielle (puisque diligentée par le Ministère de la Culture) avait été précédée, en 1979, d'une commission d'enquête réunie à l'initiative du Comité de l'Oppidum des Côtes et présidée par Michel Rambaud, historien et latiniste éminent, professeur à l'université de Lyon II. Cette commission constatait *(voir document 18)* :

« ...la présence sur Chanturgue d'un ensemble militaire de premier ordre à caractère de fortification ancienne. »

Malgré ces avis favorables au sujet de l'inscription de Chanturgue, ce site ne fut pas associé au plateau des Côtes en vue de l'arrêté du 15/12/1986.

Messieurs Tarrête et Gauthier (Mission des 07 et 08/03/1991 – Rapport du 19/04/1991 – *voir document 10A*) n'adoptèrent pas ces différentes demandes d'inscription mais plaidèrent néanmoins pour la protection de Chanturgue « *au titre de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites* » (imputable à la D.I.R.E.N. - Ministère de L'Environnement), et non pour l'inscription à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques « ... faute du moindre indice archéologique tangible » !

Depuis les recherches de P. Eychart au début des années 70, il n'y a pas eu d'autre intervention de nature archéologique sur le sommet de Chanturgue, malgré les fouilles « promises » – à la suite du programme de recherches « Nouvelles recherches sur les travaux césariens devant Gergovie » confié à Vincent Guichard et l'A.R.A.F.A – comme en atteste un écrit de ce dernier (voir document 19),

« Demeure encore à effectuer le réexamen du plateau de Chanturgue où Paul Eychart identifie divers aménagements en pierre sèche aux vestiges d'un camp romain. »

et la déclaration du Conservateur régional de l'Archéologie de l'époque, Laurent Bourgeau, sur Radio-France-Puy-de-Dôme (Septembre 1996 – *voir document 23*) :

« (...) ce petit camp qui est présenté par Paul Eychart n'a jamais fait l'objet d'une expertise archéologique, il sera nécessaire dans une démarche scientifique de faire les vérifications qui s'imposent. Vu ce caractère polémique, il est indispensable de mener les travaux avec sérénité et de prendre le temps de le faire correctement, simplement il faut le faire élément de preuve par élément de preuve. »

S'il s'avérait que les structures en pierre sèche du sommet de Chanturgue sont bien celles d'un camp militaire romain (qu'il soit, ou non, un camp de la « guerre des Gaules »), il prendrait place parmi **les rares exemples** de camps bien conservés et construits avec ce matériau, tels les camps des sièges de Numance (Espagne) et de Masada (Israël).

#### **PERSPECTIVES:**

Il convient de préciser que les interventions scientifiques, politiques ou administratives en faveur du patrimoine archéologique des Côtes et de Chanturgue se sont faites de plus en plus **rares**, suite à la reprise des fouilles, à partir de 1995, sur le site officiel de Gergovie.

Les rares interventions archéologiques sur le plateau des Côtes de Clermont, celles de V. Guichard entre 1994 et 1996 *(voir supra et document 13)* et d'Isabelle Fauduet en 2003-2004 (qui ont porté sur une surface d'environ 50m² sur des zones du secteur du *fanum* déjà partiellement fouillées par P. Eychart), étaient fort modestes.

À l'heure actuelle, la situation paraît **bloquée** et les « trous de mémoire » d'éminents archéologues, tels C. Goudineau ou V. Guichard, sont patents ; cependant, les écrits demeurent...

Comme l'écrivait en effet Vincent Guichard :

« Il est d'abord bien clair que celui-ci a un réel intérêt archéologique, qu'il soit ou non le lieu de la bataille de Gergovie. » (Rapport A.R.A.F.A. 1994 – voir document 13A)

De même, répondant aux objections de la S.B.C. Chambon, qui considérait que l'importance historique des Côtes (que lui donnait ses défenseurs) était forcément liée à la bataille de Gergovie, le Ministère de la Culture (lettre du 05/05/1988 - *voir document 8B*) considérait :

« ...il importe peu que le site soit, de façon certaine, celui de Gergovie (...) Il apparaît par conséquent que ce site qui, de l'avis même de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, « a livré de nombreux témoins de la vie auvergnate aux époques préhistorique et historique » présente un intérêt suffisant justifiant son inscription à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. »

Cette querelle, sur la localisation de la bataille, est même négligeable au regard des problématiques de peuplements préhistorique (plus vieille sépulture, Néolithique, sur le flanc sud des Côtes au lieu-dit du « Creux-rouge »...) et protohistorique jusqu'à l'époque gallo-romaine avec la fondation d'*Augustonemetum*.

En effet, les découvertes archéologiques de P. Eychart se situaient, non seulement sur le plateau, mais également vers le bas des pentes, notamment sur le secteur de Trémonteix dont les sondages de diagnostic (en 2009 et 2010 sur la future ZAC), très prometteurs, vont bientôt déboucher sur des fouilles préventives qui seront effectuées sur une superficie de 4,5 hectares.

Ces fouilles devraient logiquement inciter les « décideurs » de l'archéologie à s'intéresser ensuite au plateau des Côtes.

Jusqu'à ce jour, aucune protection n'est intervenue pour les Côtes et le puy de Chanturgue malgré les interventions régulières de personnalités comme Roger Quilliot (Ministre et Sénateur-Maire de Clermont-Ferrand) qui, dans une lettre (27/11/1989) à M. le Ministre de la Culture écrivait *(voir document 20)*,

- « ...aucune mesure de protection n'est intervenue en faveur de Chanturgue, site probable d'un camp romain. Je sollicite donc un examen de la procédure de classement de l'ensemble du site des Côtes-Chanturgue, pour la préservation des vestiges archéologiques et l'exploitation du lieu à des fins de recherche et, plus largement, de rayonnement culturel »
- ou C. Goudineau qui s'inquiétait, dans une lettre (28/10/1994) à ce même R. Quilliot, de la poursuite de l'exploitation de la carrière de basalte, et s'impatientait de l'absence réelle de protection *(voir document 21)* :
- « Le rapport rédigé à l'issue de ces journées d'étude concluait, entre autre, à la nécessité de prendre d'urgence des mesures destinées à assurer la protection des Côtes de Clermont. Le Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique demanda au Ministre d'inscrire le site au titre de l'Inventaire Supplémentaire, puis d'envisager un classement. En 1989, lorsque je quittai le CSRA, ce dossier pour des raisons qui m'échappent (sic) n'avait toujours pas été établi ou, en tout cas, instruit, et j'avais fait part au Ministre de mes inquiétudes. »
- « ... je me permets de vous écrire pour réaffirmer l'importance que revêt le site des Côtes dans notre patrimoine archéologique. »

Aujourd'hui, la protection minimaliste du plateau des Côtes – inscription au titre des Monuments Historiques du seul fanum (temple gallo-romain) – et l'absence de toute protection pour le puy de Chanturgue (les recommandations de Messieurs Tarrête et Gauthier pour sa protection au titre des monuments naturels et des sites n'ayant pas été suivies d'effet) ne sauraient être satisfaisantes.

La simple inscription du *fanum* (avec son périmètre de protection de 500 m) et le recensement du site dans la Carte Archéologique Nationale ne garantissent **aucune protection réelle du site**.

En effet, notre association, l'A.S.C.O.T., forte de ses adhérents attachés aux patrimoines archéologique et naturel des Côtes, ne peut que constater sur le terrain les **nombreuses atteintes et dégradations du site**:<sup>1</sup>

- Dépôts sauvages de matériaux divers (voir document 22B).
- > Utilisation de détecteurs de métaux par des prospecteurs sans scrupules.
- Détérioration volontaire (?) de parties de murs en pierre sèche.
- Invasion de quads, motos, 4x4 dans le carreau de l'ancienne carrière mais également en-dehors de celle-ci (sur des zones écologiquement sensibles comme par exemple les zones humides) puisqu'une partie du mur du fanum a été arrachée par un motard (en 2001 voir document 22A). Depuis cette date, ce mur n'a toujours pas été restauré par les services compétents du Ministère de la Culture, ce qui démontre bien qu'une simple inscription de ce seul monument ne saurait suffire.
- ➤ En ce qui concerne la colline de Chanturgue, l'appropriation, par un particulier, d'un grand nombre de parcelles du plateau, par le biais d'une prescription acquisitive trentenaire abusive (malgré les recours juridiques de l'A.S.C.O.T.), empêche le libre accès au sommet et la valorisation des différentes structures construites en pierre sèche, même si un projet de la Ville de Clermont, initié par l'A.S.C.O.T., prévoit la création d'un chemin rural faisant le tour du plateau.

Le classement ou l'inscription du plateau des Côtes de Clermont au titre des Monuments Historiques devra comprendre non seulement sa partie sommitale (comme dans l'arrêté du 15/12/1986) mais également les parcelles situées sur les premières pentes jusqu'à environ la côte 500 (appliquée à l'ensemble du massif des Côtes, celle-ci permettrait d'englober les puys de Chanturgue et de Var).

Le classement ou l'inscription des premières pentes permettrait en effet de garantir l'avenir en contenant la menace de l'urbanisation, de préserver l'environnement, les vestiges archéologiques éventuels (ces zones n'ont fait l'objet de très rares sondages) et les structures avérées.

Par exemple, sur tout le pourtour du plateau, de nombreux murs de soutènement en pierre sèche ont été répertoriés par P. Eychart (voir document 4B), les plus connus et spectaculaires étant situés au sud-est.

Ces différents murs de soutènement et divers aménagements en pierre sèche (par exemple de nombreuses bases de cabanes) sont encore dans un relativement bon état de conservation et leur importance est sans commune mesure dans la région. Que certaines parties soient antiques (remparts) ou que la totalité soit de nature agricole, ils méritent en tout cas d'être préservés et étudiés, eu égard à leur ancienneté (Rapport A.R.A.F.A. 1995-96 – *voir document 13C*):

« Ils sont certainement antérieurs au XIX<sup>e</sup> siècle, puisque le premier cadastre, établi ici en 1831, montre que les limites de parcelles s'appuient sur les murs repérés, à de rares exceptions près. Qui plus est, les matrices cadastrales montrent que la quasi-totalité est déjà à l'abandon à la même époque. On peut présumer qu'ils datent du moyen-âge ou du début de l'époque moderne, mais on manque d'éléments de comparaison, l'archéologie des structures agraires étant un domaine de recherche encore naissant en France. »

Le même schéma devra prévaloir pour Chanturgue en incluant également les premières pentes qui doivent être uniquement réservées aux projets (qui tardent à se concrétiser) de valorisation du vignoble des « côtes d'Auvergne » (plantation de vignes...).

C'est dans ce secteur que l'urbanisation nous paraît la plus menaçante.

Quant à l'éventualité d'une proposition de classement ou d'inscription au titre des Monuments naturels et des Sites, elle ne saurait en aucun cas remplacer notre demande au titre des Monuments Historiques, ce type de classement étant d'une nature différente et ne bénéficiant pas de périmètre de protection.

Aussi, cet ensemble des Côtes et de Chanturgue, auquel il faudrait ajouter le puy de Var (dont une partie est d'ailleurs classée Natura 2000), constitue un site historique et archéologique majeur, ainsi qu'un site naturel remarquable, qui mérite une protection véritablement efficace en vertu du « principe de précaution » inscrit dans notre Constitution.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les différentes nuisances évoquées, plus de 14 ans après, sont, malheureusement, toujours d'actualité, si ce n'est pour le secteur archéologique du *fanum*, relativement protégé des motards depuis l'installation d'une barrière en juin 2014 (cf. Chronique N° 96 p. 6 : <a href="http://www.gergovie.fr/htmfr/documents/N96.pdf">http://www.gergovie.fr/htmfr/documents/N96.pdf</a>). Comme chacun sait et comme il est du reste rappelé en page 6 du présent numéro de la Chronique, les vestiges du *fanum* ont été remis en état en 2014 grâce à l'ASCOT (avec une reprise des joints du dessus des murs en 2015).

#### **DOCUMENTS JOINTS**

#### → DOCUMENT N° 1

> Plans et photographies

#### → DOCUMENT N° 2

> Sélection d'articles de journaux relatant l'activité de l'ASCOT (La Montagne, INFO, Le Semeur hebdo)

#### → DOCUMENT N° 3

➤ Lettre de Paul Eychart du 17/12/1972 à Monsieur le Ministre des Affaires culturelles

#### → DOCUMENT N° 4

- « Préhistoire et origines de Clermont » par Paul Eychart (Éditions Volcans Clermont-Ferrand 1969) – Extraits
  - A) Compte-rendu des fouilles (pages 247 à 305, 347 et 349)
  - **B)** Cabanes et murs (pages 157 à 180)

#### → DOCUMENT N° 5

➤ Bibliographie de Paul Eychart

#### **→** DOCUMENT N° 6

Rapport de la mission du CSRA du 05/11/1982 (Réunion du 14/12/1982) par Christian Goudineau

#### → DOCUMENT N° 7

> Arrêté préfectoral du 15/12/1986

#### → DOCUMENT N° 8

- ➤ A) Recours et mémoire au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand de la SBC Chambon (18/02/1987)
- ➤ B) Réponse du Bureau du contentieux du Ministère de la Culture à la requête de la SBC Chambon (05/05/1988)
- ➤ C) Ordonnance de clôture d'inscription du T. A. (10/05/1988) + Fiche requête du T. A. (04/12/1989) + Jugement du 30/11/1989 du T. A.

#### **→ DOCUMENT N° 9**

- ➤ A) Étude d'impact archéologique de Février 1987 (Rapport incomplet à la DRAC Auvergne)
- ➤ **B)** Étude d'impact archéologique / rapport complémentaire de Novembre 1988 (Rapport incomplet à la DRAC Auvergne)
- > C) Rapports de sondages de Février 1991

#### → DOCUMENT N° 10

- ➤ A) Rapport Tarrête et Gauthier du 19/04/1991 (Mission des 7 et 8 Mars 1991)
- ➤ B) Lettre du Ministère de la Culture à M. le Maire de Nohanent (10/09/1990)

#### **→** DOCUMENT N° 11

➤ Procès-verbal de la séance de la COREPHAE du 06/02/1986

#### → DOCUMENT N° 12

- ➤ A) Lettre de Paul Eychart « Rapport critique sur une étude d'impact archéologique de Février 1987... »
- ▶ B) « La Chronique de l'Oppidum » n°75 (Décembre 2009) : « Document : une lettre de Paul Eychart »

#### **→ DOCUMENT N° 13**

- ➤ A) Rapport d'activité 1994 de l'ARAFA
- ➤ B) Rapport d'activité 1995 de l'ARAFA
- C) « Nouvelles recherches sur les travaux césariens devant Gergovie (1995-96) » (ARAFA 1999) Extraits concernant les Côtes de Clermont

#### → DOCUMENT N° 14

#### → DOCUMENT N° 15

« La Chronique de l'Oppidum » n°76 (Mars 2010) : « Les monnaies gauloises des Côtes de Clermont »

#### → DOCUMENT N° 16

 « Un camp romain de la conquête de la Gaule sur la colline de Chanturgue » par Paul Eychart (Caesarodunum 14 – Université de Tours – 1978 – Pages 311 à 328) – Colloque « Travaux militaires en Gaule romaine et dans les provinces du Nord-Ouest »

#### → DOCUMENT N° 17

➤ Étude du dossier de protection juridique du puy de Chanturgue établie en 1977 (Dossier envoyé à M. Jean-Michel Croisille, président du Comité de l'Oppidum des Côtes, le 25/09/1981)

#### **→** DOCUMENT N° 18

Rapport de la commission d'enquête Rambaud des 29 et 30 Mars 1979

#### → DOCUMENT N° 19

> « Nouvelles données sur les témoins archéologique en relation avec la conquête romaine dans la bassin de Clermont-Ferrand (Bataille de Gergovie) » (Août 1996) par Vincent Guichard

#### → DOCUMENT N° 20

Lettre de M. Roger Quilliot, Sénateur du Puy-de-Dôme, à M. le Ministre de la Culture

#### → DOCUMENT N° 21

Lettre de M. Christian Goudineau à M. Roger Quilliot, Sénateur-Maire de Clermont-Ferrand

#### **→** DOCUMENT N° 22

- ➤ A) « Des motos détruisent un mur de temple romain » (INFO 02/04/2001)
- ➤ B) « Les déchets ne se sèment pas » (La Montagne 18/08/2008)

#### → DOCUMENT N° 23

- ➤ Enregistrement sonore d'une émission diffusée sur Radio-France-Puy-de-Dôme en Septembre 1996 (Sujet : Gergovie; avec la participation de M<sup>me</sup> Geneviève Demerson et de MM. Laurent Bourgeau, Jean-Michel Croisille, Paul Eychart, Vincent Guichard)) Durée : 13 minutes 20
  - Piste 1 : Début de l'émission
  - Piste 2 : Intervention de M. Laurent Bourgeau
  - Piste 3 : Fin de l'émission

Philippe GRAS (Juin 2010)

### Suites à notre demande

Les différents documents de ce dossier, numérotés de 1 à 23 et représentant plusieurs centaines de pages, ne sont évidemment pas reproduits dans ce numéro de la Chronique.

Si certains sont facilement ou assez facilement accessibles (Chroniques, publications), d'autres l'étant au centre de documentation du Service Régional de l'Archéologie à Clermont-Ferrand et une partie uniquement auprès de l'ASCOT, notre association tient en tout cas à disposition des personnes intéressées et notamment d'éventuels chercheurs ou archéologues la totalité de ses ressources documentaires.

**Ci-dessous**, comme annoncé dans l'éditorial de la présente Chronique, vous trouverez, dans le but d'être exhaustif, un <u>extrait du texte du N° 116 de *La Chronique de l'Oppidum*</u> (pp. 19-20), extrait <u>concernant la demande de l'ASCOT et ses suites</u> (cette Chronique étant consacrée à l'Historique de l'ASCOT de 1990 à 2020):

## « 6 juillet 2010: demande de classement ou d'inscription au titre des monuments historiques du plateau des Côtes et du puy de Chanturgue

L'ASCOT a décidé l'année précédente (voir plus haut) de relancer son objectif de protection du site des Côtes au titre des monuments historiques, seules deux parcelles correspondant aux vestiges du sanctuaire galloromain étant inscrites. La réalisation et la rédaction du dossier de demande de protection (argumentaire + documents joints) est confié à Philippe GRAS, le groupe de travail étant constitué de ce dernier, de Jean-Louis AMBLARD, d'Yves ANGLARET et de Jean-Claude GRAS. Pour l'ASCOT, il s'agit de mieux protéger le site et de faire en sorte que son importance archéologique soit reconnue à sa juste valeur.

Après avoir envoyé le 6 juillet 2010 une demande de classement ou d'inscription au titre des monuments historiques à M. le Préfet de Région, l'ASCOT est reçue le 7 juillet par les représentants locaux du ministère de la Culture. Pour Laurent HEULOT, directeur de la DRAC Auvergne, et Frédérik LETTERLÉ, responsable du SRA, il n'est pas question d'envisager d'inscrire le plateau des Côtes dans son intégralité : la richesse archéologique n'est pas démontrée sur tout le plateau, cela nécessiterait de toute manière beaucoup trop de travail pour un résultat aléatoire. Pour Chanturgue, c'est une fin de non-recevoir : on comprend qu'il s'agit d'un tabou... Deux autres réunions (les 4 août et 12 octobre) permettent à Frédérik LETTERLÉ et à l'ASCOT de se mettre d'accord sur un périmètre beaucoup plus restreint, en l'occurence les parcelles où furent mises au jour les vestiges de l'agglomération gallo-romaine.

## 15 novembre 2010 : demande d'inscription au titre des monuments historiques de l'agglomération gallo-romaine du plateau des Côtes

Le 15 novembre, une deuxième demande est donc formulée. Conformément aux conseils du responsable du SRA, il s'agit plus exactement de deux nouvelles demandes séparées, l'une concernant la « zone haute » du *fanum* avec trois parcelles, l'autre la « zone basse » (ou quartier artisanal) avec douze parcelles. Ces nouvelles demandes de protection sont par conséquent acceptées.

Il faut ensuite attendre un an pour que soient présentées nos demandes à la Commission régionale du patrimoine et des sites (séance du 14 décembre 2011). Cependant, malgré le soutien d'Anne COURTILLÉ, membre de cette commission, historienne et professeur émérite à l'Université de Clermont-Ferrand (par ailleurs adhérente à l'ASCOT), seule l'extension de la protection du *fanum* débouche sur un avis favorable. Pour l'inscription de la « zone basse », que le conservateur régional de l'archéologie était pourtant censé défendre, ce dernier indique que ses « vestiges sont d'intérêt moindre et ne méritent pas une protection... » !! (compte rendu de la séance du 14 décembre 2011 de la Commission régionale du patrimoine et des sites, région Auvergne).

En mai 2014, voyant que l'arrêté d'inscription de ces trois petites parcelles n'était toujours pas pris, l'ASCOT interroge la DRAC. La personne chargée de la protection des monuments historiques nous répond que le dossier transmis par Frédérik LETTERLÉ était incomplet, cela malgré l'aide de l'ASCOT qui avait effectué une grande partie du travail de recherche relevant normalement du SRA! Écœurée, l'ASCOT décide donc d'ajourner ce dossier... »

**Philippe GRAS** 

### Projets concrétisés de l'ASCOT

Pour compléter la première partie de ce numéro, nous indiquons ci-dessous tous les <u>projets de l'ASCOT</u> (P) qui, à ce jour, se sont concrétisés, ainsi que ceux auxquels elle a participé, en indiquant les principales parties prenantes. Nous précisons en outre ses <u>maîtrises d'ouvrage</u> (M):

#### → 1994 : Participation à la restauration d'un mur de soutènement (dit « mur à contreforts »)

- Localisation : plateau des Côtes, commune de Blanzat.
- Travaux réalisés par Michel PARRET et Antonio SANCHEZ, entrepreneurs en maçonnerie.
- Financement : FNASSEM<sup>1</sup>, Fondation de France.
- ➤ Pilotage du projet : Kléber ROSSILLON (président de la FNASSEM), Jean-Claude SANDOULY.
- ➤ Interlocuteurs pour l'ASCOT : Paul EYCHART et Vincent QUINTIN.

## → 2002/2003 : Remise en état et prolongation du sentier partant de la rue Valentin Vigneron et permettant d'accéder au plateau des Côtes² (P) (M)

- Localisation : versant sud du plateau des Côtes, commune de Clermont-Ferrand.
- Travaux réalisés par *l'ASCOT et l'ASSOCIATION JEUNESSE ET RECONSTRUCTION (bénévolat)*.
- Financement : ASCOT.
- Responsable du projet pour l'ASCOT : *Yves ANGLARET*.

#### → 2006 : Installation d'une stèle en hommage à Paul EYCHART (P) (M)

- Localisation : plateau des Côtes, commune de Blanzat.
- > Travaux réalisés par Yves CONNIER, sculpteur, et Madeleine JAFFEUX, peintre sur lave émaillée.
- Financement : ASCOT, Ville de Clermont-Ferrand.
- Responsable du projet pour l'ASCOT : Yves ANGLARET.

### → 2006/2007 : Participation à l'élaboration des itinéraires balisés de Clermont Communauté sur le site des Côtes³

- Localisation : ensemble du site des Côtes (communes de Blanzat, Cébazat, Clermont-Ferrand, Durtol et Nohanent).
- > Travaux réalisés sous la direction de CHAMINA.
- > Financement : Clermont Communauté.
- ➤ Interlocuteurs pour l'ASCOT : Jean-Louis AMBLARD et Yves ANGLARET.

#### → 2007: Installation d'une table paysagère (P) (M)

- Localisation : plateau des Côtes, commune de Blanzat.
- Travaux réalisés par Yves CONNIER, sculpteur, et Madeleine JAFFEUX, peintre sur lave émaillée.
- Financement: ASCOT, Rotary Club Chaine des Puys, Ville de Clermont-Ferrand.
- ➤ Inspiré d'un projet de Françoise ALIBERT, professeur d'arts plastiques au Lycée Ambroise Brugière de Clermont-Ferrand.
- Responsable du projet pour l'ASCOT : *Yves ANGLARET*.

# → 2014/2015: Travaux d'entretien des vestiges du fanum, inscrit au titre des Monuments historiques (P) (M)

- Localisation : plateau des Côtes, commune de Blanzat.
- > Travaux réalisés par Yves CONNIER, sculpteur, ayant participé à des chantiers de restauration de monuments historiques.
- Financement : ASCOT (80 %), Ministère de la Culture (20 %).
- Responsables du projet pour l'ASCOT : Jean-Claude et Philippe GRAS.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> FNASSEM = Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et des Ensembles Monumentaux, devenue « Fédération Patrimoine-Environnement » depuis sa fusion avec la LUR (Ligue Urbaine et Rurale) en 2013.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Plus tard inclus dans les itinéraires de promenade balisés de Clermont Communauté / Clermont Auvergne Métropole, section « Panoramique-Les Côtes-La Mouchette ».

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> L'apport de l'ASCOT a consisté d'une part en propositions d'itinéraires et de dénominations de carrefours d'itinéraires, et d'autre part à participer à l'élaboration des 5 panneaux thématiques sur les découvertes archéologiques et les ouvrages en pierre sèche (documentation et co-écriture des textes).

#### → 2017 : Levé LIDAR du site des Côtes (P)

- Localisation : ensemble du site des Côtes (communes de Blanzat, Cébazat, Clermont-Ferrand, Durtol et Nohanent).
- Financement: FEDER<sup>1</sup> (60 %), ASCOT (24 %), CEN Auvergne (16 %).
- ➤ Projet piloté et fonds mutualisés par *le CRAIG*.²
- Responsables du projet pour l'ASCOT : Jean-Louis AMBLARD et Philippe GRAS.

#### → 2022 : Parcours archéologique de Trémonteix³ (P)

- Localisation : quartier de Trémonteix et lieu-dit du Creux-Rouge (bas du versant sud-ouest du plateau des Côtes), commune de Clermont-Ferrand.
- Réalisation :
  - Conception du parcours, documentation et auteur des textes originaux : *Philippe GRAS (ASCOT)*.
  - Réalisation graphique des panneaux : *Jacqueline GUILLAUME*, graphiste professionnel.
  - Adaptation des textes originaux : *Philippe GRAS (ASCOT) et Jacqueline GUILLAUME*.
  - Fabrication des panneaux et éléments de signalétique : *EMPREINTE SIGNALÉTIQUE*.
  - Installation : Services techniques de Clermont Auvergne Métropole.
- Financement et maîtrise d'ouvrage : Ville de Clermont-Ferrand.
- Coordination: Yeelena Balkouma et Roseline Peters, cheffe de projet Budget Participatif (Direction du Développement Social et Urbain, Mission Dialogue Citoyen, Ville de Clermont-Ferrand).
- Responsable du projet pour l'ASCOT : *Philippe GRAS*.

#### → 2024 : Reconstruction d'une cabane en pierre sèche (P) (M)

- Localisation : plateau des Côtes, commune de Blanzat.
- Travaux réalisés par Manuel DUVEAU, murailler professionnel, et son équipe.
- ➤ Financement : ASCOT.<sup>4</sup>
- Responsables du projet pour l'ASCOT : Jean-Louis AMBLARD et Philippe GRAS.

#### « La Chronique de L'Oppidum » N° 133 – Décembre 2024

*Journal d'information trimestriel de l'ASCOT* – Directeur de publication : Jean-Louis Amblard. Anciens directeurs de publication : V. Quintin (1991-2002) – Y. Anglaret (2002-2014) – Ph. Gras (2014-2022).

*Textes et réalisation informatique de ce numéro* : Philippe Gras.

#### 

	 OD I OO CIVIIIONV I VII WII W	
Nom / Prénom :	 	
A dragge		

#### Courriel

O Adhésion à l'ASCOT : envoyer un chèque bancaire à l'ordre de ASCOT ou faire un virement (préciser Renouvellement ou Nouvelle adhésion) — IBAN : FR76 1680 6007 0966 0735 7192 952 / BIC : AGRIFRPP868. Carte d'adhérent et reçu fiscal adressés en retour. Comprend l'abonnement à « La Chronique de l'*Oppidum* ».

**Adhésion annuelle : 20 €** ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue **Membre bienfaiteur : 40 € ou plus** aux articles 200 et 238 bis du CGI

O Abonnement simple à « La Chronique de l'Oppidum » : envoyer un chèque bancaire ou faire un virement de 15 € (préciser Abonnement bulletin).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> FEDER = Fonds Européen de DEveloppement Régional.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> CRAIG = Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Projet de l'ASCOT lauréat du 1<sup>er</sup> budget participatif clermontois en 2018.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Près de la moitié du coût total des travaux correspond au don exceptionnel de l'ancien « Comité d'aménagement des quartiers de la Glacière et des Côtes de Clermont », suite à sa dissolution en 2020. Un immense merci aux membres de cette ancienne association et spécialement à Claude Bonin et Yves Bauthier, ce dernier récemment décédé (voir Chronique N° 132 p. 18).